



**DEPARTEMENT STAPS**



# **GUIDE DES ETUDES**

**DEUST STAPS AGAPSC**

**Parcours AABES (Activités Aquatiques  
Bien-être Santé)**



**RESPONSABLE : Mr PAYA Guillaume**

ULCO - Département STAPS  
Site de Calais  
Tél. : 03 21 46 36 44 E-mail : [stapsc@univ-littoral.fr](mailto:stapsc@univ-littoral.fr)

**INFORMATIONS**

**ADMINISTRATIVES**

## I) Généralités

### A. Présentation du département

#### a) Accueil

Vous êtes étudiant au sein du département STAPS. Que ce soit pour la première année ou pas, sur le site de Dunkerque, de Boulogne, de Longuesse ou de Calais, soyez les bienvenus.

L'université du Littoral Côte d'Opale est une université à taille humaine, répartie sur 4 sites géographiques, dans les départements du nord et du Pas-de-Calais. Forte de plus de 10 000 étudiants, elle est attractive autant par la diversité de ses formations universitaires et écoles, que par le niveau de ses laboratoires de recherches et maisons de recherche.

Le département STAPS est localisé sur les 4 sites en première année de licence. Plusieurs diplômes et concours y sont préparés, Deust, Licence, Master, concours du CAPEPS et de l'agrégation.

1100 étudiants sont encadrés par une équipe de 25 enseignants titulaires, plus de 80 enseignants vacataires et 4 pôles de secrétariat.

L'offre de formation est diversifiée et correspond à un panel très large des métiers possibles dans les milieux du sport et de l'éducation physique.

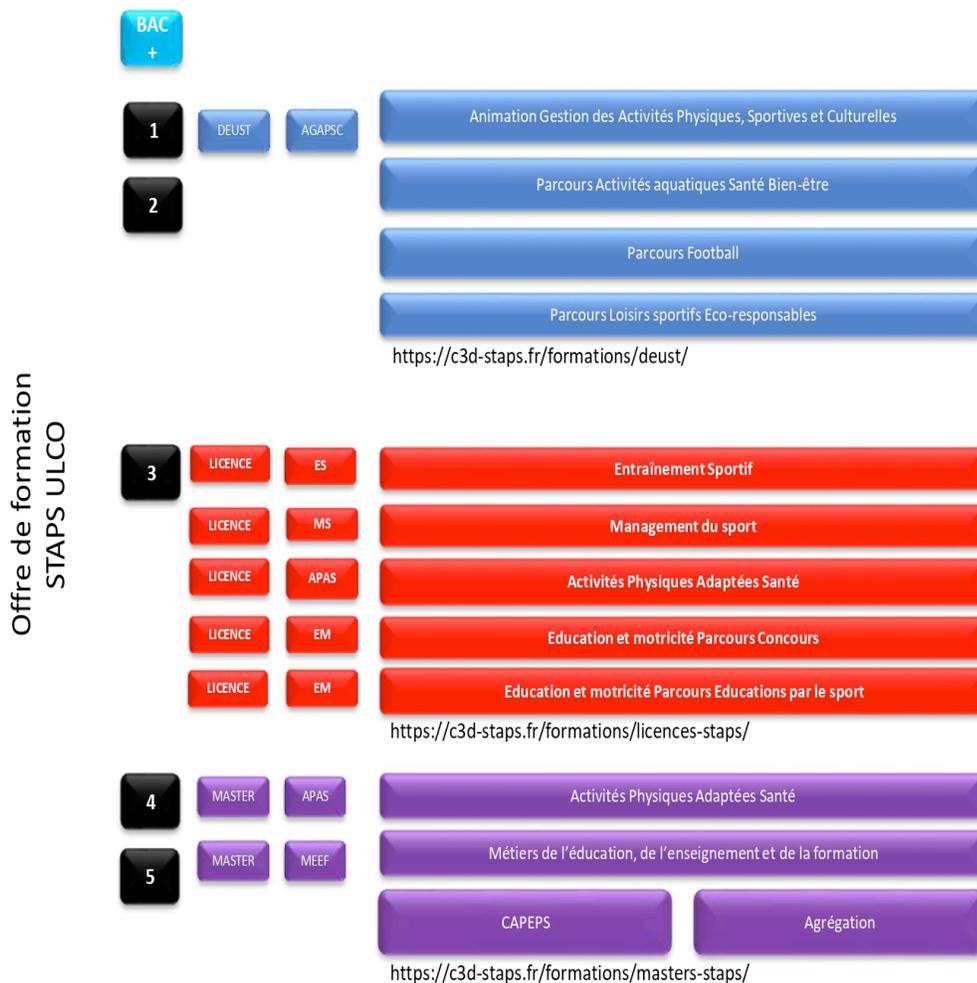
Ce guide des études doit vous permettre de trouver toutes les informations utiles au bon déroulement de votre année de formation. Contenus généralistes, services utiles aux étudiants proposés par notre université, organisation du département STAPS, étudiants aux statuts particuliers, contenus de cours et modalités d'évaluation, gardez précieusement ce guide ou retrouvez-le sur votre espace SAKAI (ENT).

L'équipe pédagogique et administrative se joignent à moi pour vous souhaiter de grandir et de vous épanouir au sein de notre département. Pleine réussite !

Laurence Munoz

Directrice du département

b) Offre de formation



c) Equipe pédagogique et administrative

Coordinatrice L1 STAPS et secrétaire pédagogique site de Dunkerque :

Emilie PIGNATELLI

[stapsd@univ-littoral.fr](mailto:stapsd@univ-littoral.fr)

Tél. : 03 28 23 68 32

Centre Universitaire de la Citadelle – 220, Avenue de l'Université-Bureau n°.....

Coordinatrice L2 STAPS et secrétaire pédagogique L1 site de Calais:

Sophie VARENNE

[stapsc@univ-littoral.fr](mailto:stapsc@univ-littoral.fr)

Tél. : 03 21 46 36 44

Centre Universitaire de la Mi-Voix – 220, Rue Ferdinand Buisson – CS 80699 - 62228 CALAIS

Secrétaire pédagogique L1 site de Boulogne/Mer et chargée de Démarche qualité :

Anne-Charlotte NAVET

[stapsbg@univ-littoral.fr](mailto:stapsbg@univ-littoral.fr)

Tél. : 03 21 99 41 25

Centre Universitaire Saint Louis – Rue Saint Louis - 62200 BOULOGNE SUR MER

Secrétaire pédagogique L3 APA, ES, MS, Deust Aquatique, site de Calais Tel

Centre Universitaire de la Mi-voix – 220, Rue Ferdinand Buisson – CS 80699 - 62228 CALAIS

Caroline Zurawinski [caroline.zurawinski@univ-littoral.fr](mailto:caroline.zurawinski@univ-littoral.fr)

Secrétaire pédagogique L3 EM, EDS

Centre Universitaire de la Mi-voix – 220, Rue Ferdinand Buisson – CS 80699 - 62228 CALAIS

Coralie Callens

[Coralie.callens@univ-littoral.fr](mailto:Coralie.callens@univ-littoral.fr)

Tel : 03 21 46 36 11

Secrétaire pédagogique et coordinatrice Master APAS et MEEF STAPS :

Albane BASSEZ

[stapsc@univ-littoral.fr](mailto:stapsc@univ-littoral.fr)

Tél. : 03 21 46 36 45

Centre Universitaire de la Mi-voix – 220, Rue Ferdinand Buisson – CS 80699 - 62228 CALAIS

Coordinatrice DEUST 1 – 2 (Pôle LONGUENESSE) et secrétaire pédagogique D1, D2, L1 :

Audrey CANDAES

[stapssso@univ-littoral.fr](mailto:stapssso@univ-littoral.fr)

Tél. : 03 21 38 87 22

Centre Universitaire Universitaire Descartes - Avenue Descartes - BP 99 – 62968 LONGUENESSE  
Cedex.

Secrétaire pédagogique Deust Foot D1, D2

Marie Boin

[Marie.boin@univ-littoral.fr](mailto:Marie.boin@univ-littoral.fr)

Tel : 03 21 46 36 16

Centre Universitaire de la Mi-voix – 220, Rue Ferdinand Buisson – CS 80699 - 62228 CALAIS

d) Conseil de département

Collège A (représentants des Professeurs d'Université) : /

Collège B (représentants des Maîtres de Conférences) :

M. BOYADJIAN, M. DUCHATEAU, M. HURDIEL, M. KUEHN, M. LEBRETON, Mme MUNOZ, Mme RULENCE, M. SUDRE

Collège C (représentants des A.T.E.R. et Professeurs Agrégés et Certifiés):

M. DEVOS, M. DIEU, M. DUMEZ, M. GUILBERT, M. LAPOTRE, Mme TOUSSAINT.

Collège D (représentants étudiants) : /

e) Président de jury

- Président du Jury d'examen 1ère année de licence :
- Président de Jury d'examen 2ème année de licence :
- Président du Jury d'examen DEUST : Maxime PLARD
- Président de Jury d'examen 3ème année de licence : Guillaume DUCHATEAU
- Président du Jury d'examen Master : Carl KUEHN

f) Responsables d'année

Noms des responsables de formation par année et par site :

En 1ère année de licence :

- Coordination et responsabilité Pôle Calais : **Eric DEVOS**
- Coordination et responsabilité Pôle Dunkerque : **Eric HERMAND**
- Coordination et responsabilité Pôle Boulogne : **Mehdi BELHOUCBAT**
- Coordination et responsabilité Pôle Saint Omer : **Alessandro PORROVECCHIO**

Noms des responsables de mention en L2 :

- Mention A.P.A.S : **Alain BOYADJIAN**
- Mention Education et Motricité : **Christelle KEBEDJIS**
- Mention Management du Sport : **Florian LEBRETON**
- Mention Entraînement Sportif : **Éric DEVOS**

En 1ère année de DEUST :

- Coordination et responsabilité du DEUST « Loisirs Sportifs Eco-responsables » , Saint Omer : **Maxime PLARD**
- Coordination et responsabilité du DEUST Activités Aquatiques Santé Bien-Etre – Calais : **Guillaume PAYA**
- Coordination et responsabilité du DEUST Foot – Calais : **Christophe LAMIRAND**

En 2ème année de DEUST :

- Coordination et responsabilité du DEUST - Multi-activités- Saint Omer : **Johanna TOUSSAINT**
- Coordination et responsabilité du DEUST Aquatique – Calais : **Guillaume PAYA**
- Coordination et responsabilité du DEUST Foot – Calais : **Christophe LAMIRAND**

En 3ème année de licence :

- Coordination et responsabilité de la mention A.P.A.S : **Rémy HURDIEL**
- Coordination et responsabilité de la mention E.M : **Médéric LAPOTRE**
- Coordination et responsabilité de la mention EM parcours EDS : **David SUDRE**
- Coordination et responsable de la mention MS : **Guillaume DUCHATEAU**
- Coordination et responsable de la mention E.S : **Nicolas GUILBERT**

En 1ère année de Master :

- Coordination et responsabilité du Master 1 STAPS A.P.A.S. : **Pierre MOREL**
- Coordination et responsabilité du Master 1 STAPS MEEF EPS : **Mehdi BELHOUCBAT**
- Coordination et responsabilité du Master Recherche APAS 1 : **Alessandro PORROVECCHIO**

En 2ème année de Master :

- Coordination et responsabilité du Master 2 STAPS A.P.A.S. : **Carl KUEHN**
- Coordination et responsabilité du Master 2 STAPS MEEF EPS : **Olivier DIEU**
- Coordination et responsabilité du Master Recherche APAS 2 : **Alessandro PORROVECCHIO**

Coordination et responsabilité de l’Agrégation Interne : **Olivier DIEU**

g) Missions

- Chargé de mission «réussite, tutorat, PREEL, DPP : Eric Devos
- Référent Sciences de la vie : Pierre Morel
- Référent Sciences Humaines et Sociales : Florian Lebreton
- Référent APSA : Eric Devos ?
- Référent des « cafés STAPS » : Florian Lebreton

Pôle démarche qualité

- Chargé de mission « Conseil de perfectionnement CPP, EEE » : Anne-Charlotte Navet (secrétaire)
- Chargé de mission « Etudiants à besoins particuliers » : Carl Kuehn Handicap / SHN Eric Devos
- Chargé de mission « Responsabilité sociale » : Maxime Plard / Valorisation :

Pôle recherche

- Chargé de mission « Formation des étudiants à la recherche » : Alessandro Porrovecchio
- Chargé de mission « Gestion des activités internationales » : Remy Hurdiel

### Pôle vie du département

- Chargé de mission « Associations et initiatives étudiantes » :
- Chargé de mission « Evénements, calendrier, festivités » : Laurence Munoz
- Chargé de mission « Communication, site internet » : Pierre Morel

h) Association étudiante

i) Démarche qualité

### **Evaluation des enseignements par les étudiants**

Chaque année, les étudiants d'une promotion sont invités à répondre à des questionnaires en ligne pour l'évaluation des enseignements sur un semestre.

Les outils interrogent les travaux dirigés, les cours magistraux et les cours pratiques. Les résultats sont analysés parallèlement à ceux des commissions pédagogiques paritaires et du conseil de perfectionnement.

#### **Commission pédagogique paritaire**

En fin d'année universitaire, les enseignants et les étudiants d'une même promotion sont invités à se retrouver pour évoquer le déroulement de l'année sur plusieurs pôles :

- 1 - **Pôle didactique** : Les contenus de votre parcours de formation (besoins ? manques ?...)
- 2 - **Pôle pédagogique** : Les méthodes de transmission des savoirs et des connaissances, les supports utilisés, TD, CM, visioconférence, Sakai, Documents ...
- 3 - **Pôle Evaluation** : Les modalités de contrôles de connaissances (MCC), écrit, oral, dossier...
- 4 - **Pôle logistique, organisationnel** : découpage de l'année, emploi du temps, stages, etc...
- 5 - **Remarques générales**

### **Conseil de perfectionnement**

Le conseil de perfectionnement rassemble chaque années différents publics, titulaires enseignants, employeurs, professionnels. La réunion vise à faire ressortir la pertinence de la formation dans la vie civile et les transformations éventuelles à apporter.

### B) Services à l'étudiant

a) Aide à la réussite

Faciliter la réussite des étudiants est l'une des grandes priorités de l'ULCO! Chez nous c'est le Pôle Réussite et Vie Étudiante, qui regroupe le BVEH (Bureau de la Vie Étudiante et du Handicap) et le BARE (Bureau d'Aide à la Réussite Étudiante) qui gère tous les dispositifs d'accompagnement mis en place à l'ULCO, vous pouvez les découvrir ci-dessous :

<https://www.univ-littoral.fr/formation/aides-a-la-reussite/>

Le PRREL-FSE Réussite (Programme Régional de Réussite en Etudes Longues) est un dispositif qui allie du tutorat de la part d'étudiants en années supérieures et de la remise à niveau dans les matières fondamentales de votre formation, effectuée par un ou plusieurs enseignant(s) en fonction des besoins du groupe ! Il est accessible sur dossier de candidature, et s'adresse prioritairement aux étudiants provenant de Bac Technologiques, aux boursiers ou aux bacheliers n'ayant pas les pré requis de la formation dans laquelle ils arrivent. Il a pour but de booster les étudiants et de les faire réussir dans la voie qu'ils ont choisie !

Pour plus d'informations sur le PRREL, rendez-vous sur le lien :

<https://www.univ-littoral.fr/prrel-fse-reussite/>

#### b) Service commun des Activités physiques et du sport universitaire (SUAPS)(FFSU)

Le SUAPS a pour mission d'organiser et promouvoir les activités physiques et sportives à l'Université du Littoral Côte d'Opale.

- Il organise les programmes des activités physiques et sportives sur l'ensemble des sites universitaires de l'ULCO pour les étudiants et le personnel.
- Il aménage les horaires de ces activités.
- Il gère l'utilisation des installations sportives de l'ULCO.
- Il met en place, pour les étudiants, les conditions d'acquisition d'une culture sportive, corporelle et artistique par une pratique régulière du sport.
- Il contribue à la formation universitaire, personnelle et sociale de l'étudiant.
- Il instaure et favorise des synergies entre les différents acteurs du sport universitaire.
- Il incite les étudiants à participer à la vie associative dans le cadre des compétitions et des différentes animations, en organisant des manifestations d'envergure (nuit du futsal, nuit du badminton, nuit du basket, nuit du volley, stage de kite, stage de parapente, journée du sport à l'ULCO, ...).
- Il développe les activités sportives de compétition, en liaison avec l'association sportive de l'ULCO et la fédération française du sport universitaire.

Pour plus d'informations, voir le lien : <https://suaps.univ-littoral.fr/accueil/>

L'association sportive, affiliée à la FFSU (Fédération Française de Sport Universitaire), permet de participer à des rencontres sportives.

Pour plus d'informations sur le FFSU, voir le lien : <https://suaps.univ-littoral.fr/association-sportives/>

Sportif de haut niveau, le suaps détermine grâce à une commission les étudiants pouvant bénéficier du statut de sportif de haut niveau (SHN) ou sportif à pratique intensive (SPI).

#### c) Service de médecine préventive (SIUMP)

Une offre de santé gratuite pour tous les étudiants sur Boulogne-sur-Mer – Calais – Dunkerque – St Omer.

- consultations médecine préventive, entretiens infirmiers, écoute psychologique, contraception d'urgence,
- handicap : aménagement des études ou des examens (voir rubrique),
- suivi préventif : bilan de santé, vaccinations, étudiants internationaux.

Pour plus d'informations, voir le lien : <https://www.univ-littoral.fr/campus/sante/>

03 28 23 71 61

[santecampus@univ-littoral.fr](mailto:santecampus@univ-littoral.fr)

#### d) Service d'orientation (SUAIOIP)

##### SERVICE UNIVERSITAIRE D'ACCUEIL INFORMATION ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE

L'équipe du SUAIOIP est à votre service pour toute information relative à l'orientation, aux stages et à l'insertion professionnelle. Ce service est disponible et à votre écoute sur les missions suivantes :

Orientation :

- Conseil et accompagnement sur le changement de filière, la réorientation, la poursuite d'études et les débouchés des formations,
- Aide pour les candidatures dans les formations sélectives (Licences Professionnelles, Masters, Ecoles...),
- Possibilité d'entretiens individualisés,
- Aide pour la préparation aux concours.

Stages :

- Gestion administrative des conventions,
- Aide à la recherche de stages.

L'insertion professionnelle :

- Mise en place de formations d'aide à l'insertion professionnelle,
- Organisation de manifestations pour un rapprochement des étudiants avec le monde professionnel,
- Relecture des CV et lettres de motivations dans le cadre de votre recherche de stage ou d'emploi,
- Mise à disposition, au sein des centres SUAIOIP, d'outils d'information et de ressources documentaires dédiées à l'orientation, au marché de l'emploi et aux techniques de recherche d'emploi,
- Animation de la plateforme Career Center de l'ULCO.

Enquêtes liées à l'insertion professionnelle :

- Réalisation d'enquêtes sur le devenir de nos anciens étudiants (DEUST, Licence, Licence professionnelle et Master),
- Communication de données statistiques sur les poursuites d'études et l'insertion professionnelle.

Pour plus d'informations, voir le lien : <https://www.univ-littoral.fr/orientation-insertion-pro-stages/>

## FORMATION CONTINUE

Pour avoir des informations sur la formation continue (CFA ULCO), rendez-vous sur le lien : <https://fcu.univ-littoral.fr>

1. Le Service de Formation Continue de l'ULCO, FCU Côte d'Opale, est votre interlocuteur privilégié pour toute démarche de reprise d'études (demandeur d'emploi, salariés...) et de poursuite de parcours en alternance.

Il assure le lien avec les départements pédagogiques de l'université pour toutes les questions liées à la formation continue:

- Choix de formation / Dispositif de formation
- Dossier de candidature
- Inscription universitaire
- Accompagnement administratif durant la formation
- Insertion professionnelle

Une assistante pédagogique est dédiée à votre suivi durant votre année de formation.

2. Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, le CFA de l'ULCO joue le rôle d'interface entre vous, le département STAPS, les entreprises et les institutions.

Nos missions principales, prévues dans le code du travail sont notamment:

- 1° accompagner les personnes, y compris celles en situation de handicap, souhaitant s'orienter ou se réorienter par la voie de l'apprentissage
- 2° appuyer et d'accompagner les postulants à l'apprentissage dans leur recherche d'un employeur ;
- 3° assurer la cohérence entre la formation dispensée en leur sein et celle dispensée au sein de l'entreprise, en particulier en organisant la coopération entre les formateurs et les maîtres d'apprentissage ;
- 4° informer, dès le début de leur formation, les apprentis de leurs droits et devoirs en tant qu'apprentis et en tant que salariés et des règles applicables en matière de santé et de sécurité en milieu professionnel ;
- 11° assurer le suivi et l'accompagnement des apprentis quand la formation en CFA est dispensée en tout ou partie à distance ;
- 12° évaluer les compétences acquises par les apprentis
- 14° accompagner les apprentis dans leurs démarches pour accéder aux aides auxquelles ils peuvent prétendre au regard de la législation et de la réglementation en vigueur.

Contact :

Justine QUENTON, Référente administrative CFA

[Alternance@univ-littoral.fr](mailto:Alternance@univ-littoral.fr)

## f. Ma BULCO

### BIBLIOTHEQUE : maBULCO

La BULCO met à ta disposition plus de 150 000 documents toutes disciplines confondues dans ses 4 bibliothèques, ainsi que de nombreux services.

- D'importantes collections de manuels, livres de référence, revues, DVD, cartes, mais aussi des films, des BD, des romans.
- Des ordinateurs en accès libre et des tablettes (sur présentation de la carte d'étudiant)
- Des salles de travail en groupe et l'accès au wifi
- Tu peux emprunter avec ta carte multi-services CMS jusqu'à 10 livres (ou 10 revues) et 3 DVD pour 2 semaines et prolonger 1 fois sur maBULCO à partir de ton compte lecteur.
- Des milliers de ressources en ligne sont disponibles depuis les postes informatiques de l'ULCO mais aussi à distance après identification sur le site de la BULCO.

La méthodologie documentaire c'est l'art de savoir chercher ... et trouver des documents correspondant à ses thèmes de recherche. Elle réunit un ensemble de compétences (trouver la BU, trouver des documents, les évaluer, citer vos sources, rédiger une bibliographie ...) pour mener des recherches qui seront de plus en plus complexes au fil de vos études.

La Bibliothèque universitaire de l'ULCO, la BULCO, est à la fois le lieu (physique et virtuel) pour vos recherches, mais aussi un partenaire qui vous accompagnera et vous aidera à acquérir ces compétences documentaires indispensables pour la réussite de vos études.

A cette fin, un dispositif de formation à distance a été conçu pour valider progressivement ces compétences documentaires, de la L1 à la L3 : le programme CAP SUR LA METHODOC est composé de 4 blocs de compétences qui vous serviront pendant toutes vos études : EMBARQUER (se repérer dans son environnement documentaire), CABOTER (savoir trouver un document), VOGUER (savoir trouver des documents pertinents sur un sujet de recherche) et NAVIGUER (savoir citer ses source et rédiger une bibliographie).

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le lien : <https://www.univ-littoral.fr/campus/bulco-bibliotheques-universitaires/>

## VI. Informations complémentaires

### c) En cas d'accident

#### **DECLARATION D'ACCIDENT LORS DES COURS STAPS**

Tout incident/accident survenu pendant les cours théoriques et pratiques de la formation STAPS (hors pratique S.U.A.P.S./F.F.S.U.) doit faire l'objet **d'une DECLARATION D'ACCIDENT DU TRAVAIL** auprès du Secrétariat pédagogique de la ville où l'étudiant est inscrit.

Pour cela, il est demandé de faire attester l'incident par l'enseignant responsable de l'activité (qui est cité comme témoin) et de le déclarer **le jour même ou lendemain AU PLUS TARD** au secrétariat, celui-ci n'ayant que 48 heures pour le signaler à la Sécurité Sociale de la ville dont dépend l'étudiant. L'étudiant ou son représentant doit venir renseigner, compléter cette déclaration, qui sera ensuite adressée à sa sécurité sociale. Celle-ci lui retournera un accusé de réception et de prise en charge ou non de son accident.

L'étudiant, dans ces circonstances et s'il a respecté la procédure, devra indiquer à l'hôpital, médecin, pharmacien... qu'il s'agit d'un accident du travail, le dispensant ainsi d'avancer les frais médicaux. L'imprimé type lui sera remis lors de l'établissement de la déclaration d'accident. Il devra également faire établir, dans les plus brefs délais, un certificat médical initial à donner au secrétariat, qui transmettra à la Sécurité Sociale.

**POUR CHAQUE CAS (STAPS OU SUAPS FFSU), TOUTE DECLARATION EFFECTUEE HORS DELAIS ANNONCES NE POURRA ETRE PRISE EN CHARGE.**

**Tout étudiant blessé doit, sauf impossibilité de déplacement, continuer à participer aux cours afin de voir la progression des séances (pratiques sportives notamment).**

**Pour toute reprise anticipée, l'étudiant devra présenter un CM précisant qu'il est apte à reprendre l'(les) activité(s).**

**Rappel** : La défaillance n'existant plus que pour un étudiant inscrit et ne s'étant présenté à aucun examen, il faut préciser à un étudiant blessé et n'ayant pas été évalué dans 1 ou plusieurs APS, que le calcul de son module se fera avec une absence justifiée, affichée, équivalant à 00/20 à la(les) matière(s) non passée(s) ; aussi devra-t-il, avant les examens, adresser un courrier à son responsable d'année, pour demander, en cas d'obtention du module, l'autorisation de se présenter en 2<sup>ème</sup> session de l'(les) APS non passée(s)- sinon elle sera calculée comme une absence injustifiée (obligation de passage en 2ème session) (cf MCC).

#### **DECLARATION D'ACCIDENT LORS DU STAGE**

C'est à l'employeur de rédiger la déclaration d'accident (cf. convention de stage). Il faut donc s'assurer que la convention de stage ait bien été établie et signée.



d) Régime spécial d'études

*Étudiant sportif de haut niveau et sportif à pratique intensive*

SPORTIFS DE HAUT NIVEAU (SHN)  
SPORTIFS A PRATIQUE INTENSIVE (SPI)

#### **DEPARTEMENT STAPS**

Concilier une pratique sportive de haut niveau et des études universitaires est un challenge difficile. Cependant de nombreux textes officiels définissent les conditions d'accueil et d'aménagement de la scolarité des Sportifs de Haut Niveau (SHN) dans les établissements scolaires et universitaires (les articles L 221-1 et L221-2 du code du sport, la charte du sport de haut niveau, les articles L611-4,

L612-2 à 612-4 et L 63-3 à L613-5 du code de l'éducation, la circulaire N° 2006-123 du 1er août 2006 du MEN/MJS, relative aux élèves étudiants et personnels sportifs de haut niveau et sportifs ( Espoirs).

Ainsi, de nombreuses voire toutes les universités proposent un certain nombre d'aménagements de leur cursus universitaire afin que le potentiel et les qualités des SHN développées au cours de leur carrière sportive soient valorisées dans un objectif professionnel.

A l'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO), ces aménagements se traduisent par des possibilités de cursus adapté aux contraintes sportives visant à concilier études supérieures et carrière sportive. Le département Sciences et Technologie des Activités Physiques et Sportives (STAPS) de l'ULCO a souhaité dans une démarche d'aide à la réussite du double projet (universitaire et sportif) étendre ses adaptations aux étudiants Sportive à Pratique Intensive (SPI) (vous n'êtes pas inscrit(e) sur ces listes ou votre spécialité sportive n'est pas reconnue par le ministère des Sports, mais vous présentez un fort potentiel et avez de fortes contraintes d'entraînement et de compétitions).

### PUBLICS VISES

Les bénéficiaires des dispositions mises en œuvre sont :

- les sportifs inscrits sur les listes des sportifs de haut niveau et espoirs arrêtées par le Ministre en charge du Sport.
- les sportifs inscrits dans l'une des structures des Parcours d'Excellence Sportive reconnues par le ministère en charge du Sport.
- les sportifs inscrits dans les centres de formation des clubs professionnels. - les sportifs professionnels.
- Les sportifs à pratique intensive.

### LE DEPARTEMENT STAPS S'ENGAGE A

Mesures d'accompagnement possibles

- dérogations pour l'allongement des années d'études (Ex : possibilité d'une L1 en 2 ans),
- dispense de présence à tout ou partie des Travaux Dirigés (TD) ou Travaux Pratiques (TP) lorsque les créneaux d'entraînement ou de compétitions liés au club et à la pratique de spécialité » se chevauchent avec les cours ou examens universitaires.
- aménagement possible dans le choix des groupes de TD et TP,
- modalités particulières d'examen et de session de rattrapage,
- accès aux installations sportives de l'université selon les conditions définies par le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS). (Créneau surveillé et encadré),
- Tutorat spécifique,
- Possibilité de mise à disposition de dictaphone et/ou de tablette numérique pour faire enregistrer les cours,
- Ressources en ligne disponibles via la plateforme interne « SAKAI ».

### L'ETUDIANT S'ENGAGE A

- déposer son dossier en début d'année universitaire avec les pièces justificatives afin que la commission puisse statuer,
- fournir rapidement son calendrier sportif et ses contraintes d'entraînement,

- faire les demandes d'aménagement auprès du responsable du suivi des athlètes et rencontrer chacun de ses enseignants afin de faire connaître son statut,
- participer aux compétitions organisées par la Fédération Française du Sport Universitaire (FFSU). En cas de non-respect de l'engagement de l'étudiant(e) sportif(ve) de haut niveau à la participation, au cours du 1er semestre, aux entraînements ponctuels et aux rencontres interuniversitaires, le statut pourra être retiré au titre du deuxième semestre de l'année en cours. Le non-respect du contrat entraînera l'annulation du statut et, le cas échéant, son non renouvellement.
- respecter l'ensemble des dispositions définies et ce dans une démarche volontaire visant à atteindre des objectifs de formation.
- Chartre d'engagement à signer

Ce contrat est conclu pour la durée d'une année universitaire par le Directeur du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportive ou son représentant suite à la décision de la commission SHN/SPI.

#### DOCUMENTS A FOURNIR

- dossier SHN-SPI complété et signé avec le cachet du club (dossier dématérialisé accessible sur le site du SUAPS)
- des justificatifs de performance / de niveau,
- une copie de votre carte d'étudiant,
- une copie de votre licence de l'année écoulée et d'une attestation de votre club certifiant votre inscription pour l'année en cours.

Afin d'être à l'écoute des besoins, des difficultés éventuelles des SHN/SPI, l'ULCO a établi et signé ou va signer des conventions de partenariat avec plusieurs associations sportives du littoral et avec la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) du Nord-Pas-de Calais. Ces conventions reprennent pour partie les éléments ci-dessus et insistent plus particulièrement sur le suivi sportif, médical et des études des étudiants, et sur la communication entre les différents partenaires.

#### ATTENTION :

Afin d'anticiper les aménagements, et accélérer les délais, deux dates de remises des dossiers :

1ère commission : AVANT le 21 octobre 2021

2ème commission : AVANT le 26 novembre 2021

**TOUT DOSSIER ARRIVE EN RETARD OU INCOMPLET SERA REFUSE**

*Lisez attentivement les modalités et les justificatifs demandés.*

#### EVALUATION SHN/SPI - DEPARTEMENT STAPS

Extrait du guide des études : règlement des enseignements et évaluation

« *Des dispositions particulières (dispense de présence à tout ou partie des TD, modalités particulières d'examen) sont également mises en place pour les sportifs de haut niveau (SHN), à pratique intensive (SPI)... »*

## RESPONSABLE DU SUIVI ET DES EVALUATIONS :

Référent SHN –SPI : M. Eric DEVOS / Mail : [eric.devos@univ-littoral.fr](mailto:eric.devos@univ-littoral.fr)

Un rendez-vous est possible sur Calais avec le référent (envoyer un mail en amont afin de prendre contact)

## MODALITES D'EVALUATION

2 cas de figure :

- Cas 1 : les étudiants SHN/SPI sont évalués dans leur spécialité si celle-ci est proposée par le département STAPS (ex : en basket, en football ou gymnastique...).
- Cas 2 : si la spécialité n'est pas proposée par le département (ex : aviron, voile, cyclisme....), l'étudiant a 2 possibilités :

1 - être évalué sur dossier par le responsable SHN/SPI

OU

2 - participé à une autre spécialité dans laquelle il demande à être évalué.

Il prévient dans ce cas (par mail) le responsable SHN/SPI, l'enseignant responsable de la spécialité choisie et le secrétariat de son site. Il est alors évalué par le responsable de la discipline choisie.

Dans tous les cas l'étudiant SHN/SPI est noté dans les mêmes rubriques que les autres étudiants

	CC Théorie	CC pratique	FFSU (Bonus)	Encadrement séance
L1	oui*	oui	oui	oui **
L2 (ES, EM, APAS et MS)	oui*	oui	oui	non
L3 ES	oui*	oui	oui	oui **
L3 EM	oui*	oui	oui	oui **
L3 Education par le sport	oui*	oui	oui	oui **

\*Dossier + soutenance

\*\* évaluation sous la forme d'une conception de séance pour les étudiants dont la spécialité n'est pas ouverte

### Cas particuliers :

- la note de pratique est mise en fonction des résultats fédéraux de l'athlète (document à fournir en annexe) ;
- l'étudiant peut obtenir un bonus (3% max. de la note du semestre et/ou de l'année) en participant aux compétitions FFSU.
- les étudiants L2 SHN/SPI sont tenus de faire un stage en club. S'il n'y a pas de club dans leur discipline, ils peuvent faire un stage dans une autre discipline après accord du responsable SHN/SPI et de celui de la discipline concernée. Ils sont alors évalués par l'enseignant concerné pour le stage en club. Lors de la soutenance, ils présentent une vidéo d'une durée maximale de 3 minutes. Celle-ci présente un athlète ou un groupe d'athlète lors d'une situation d'apprentissage. Il s'agira pour le SHN/SPI de décrire l'activité de l'athlète au regard des ressources engagées dans l'action, de repérer un problème moteur et de proposer une situation d'apprentissage et d'éventuelles variables afin de faire progresser l'athlète.

- Les étudiants blessés peuvent être évalués au regard de leurs résultats sportifs antérieurs.

### DEROULEMENT DES EPREUVES

- Les évaluations de spécialité comptent pour le 2ème semestre.
- Les attentes des dossiers sont mises sur le site SAKAI avant fin novembre de l'année universitaire en cours.
- Les étudiants sont avertis par SAKAI de la date de remise des dossiers et de celle de la soutenance (15 jours à l'avance).
- Les étudiants déposent leur dossier via SAKAI. Attention après la date limite, le site se ferme automatiquement et vous ne pouvez plus passer l'examen car seuls les étudiants ayant rendu leur dossier sont convoqués pour l'oral. Si le dossier n'est pas déposé avant la date butoir, vous êtes Absent Injustifié (ABI). Vous ne pouvez obtenir ni votre semestre, ni votre année. Vous devez obligatoirement passer en 2ème session. Pour la 2ème session, il faut vous inscrire. Les modalités sont les mêmes qu'en 1ère session.
- La soutenance se déroule sur le site de Calais.
- Lors de la soutenance l'étudiant présentera sa fiche de présence en stage (voir en annexe) et la fiche de résultats sportifs de l'année en cours et des années antérieures (annexe 2). Les 2 fiches seront signées par le Président du club.

#### *Étudiant en situation de handicap*

##### HANDICAP'ULCO

Cette équipe polyvalente se mobilise pour compenser au mieux tes difficultés quotidiennes en cas de handicap en mettant en oeuvre des moyens matériels et humains. Les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements d'études ou d'examens par exemple :

- des copies de cours,
- des aménagements de salles d'examen selon le handicap présenté,
- un accompagnement étudiant adapté aux besoins,
- l'accès à des matériels et des supports pendant les cours et examens pour compenser tout ou partie du handicap,
- un temps de composition majoré.

#### *Étudiant salarié*

##### Profils spécifiques

L'ULCO adapte la scolarité des étudiants aux besoins spécifiques, liés à une situation particulière du fait de leur état ou de leur statut. Attention pour bénéficier d'un aménagement d'études, l'étudiant doit apporter les éléments qui permettent d'adapter la réponse de l'université au profil concerné.

##### Statut étudiant salarié

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants effectuant 60 h par mois ou 120 h par trimestre, pour cela l'étudiant doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur).

L'étudiant est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements, si cela est nécessaire l'étudiant est dispensé du contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal. Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

Pour bénéficier de ce statut, signalez-vous auprès de votre secrétariat pédagogique à la rentrée.

##### Autres profils

Les Étudiants artistes de haut niveau, ou avec des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante/associative ainsi que les femmes enceintes ou étudiants chargés de famille peuvent également bénéficier d'aménagement. Les demandes sont à formuler auprès de votre secrétariat pédagogique.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter le guide des études de votre formation.

c) Emploi étudiants

<https://recrutements-etudiants.extranet.univ-littoral.fr/>

Tutorat (Eric Devos)

Autres emplois

**INFORMATIONS**

**PEDAGOGIQUES**

## CALENDRIER PREVISIONNEL 2021 2022 DEUST 1 et 2 AABES

**Dates de rentrée :** \* DEUST 1 : Mardi 7 septembre 2021 à 10h au département STAPS site de Calais en salle

\*DEUST 2 : Mardi 7 septembre 2021 à 8h30 au département STAPS site de Calais en salle

### **Dates spéciales:**

<b>DEUST 1</b>	<b>DEUST 2</b>
<b>MARDI 7 SEPTEMBRE 2021 14H-15H:</b> présentation CQP FORMA + modalités de certification et liste définitive D2 : AMPHI POUR VISIO	
<b>LUNDI 13 SEPTEMBRE 2021 : JOURNEE D'INTEGRATION D1/D2 (descente de la Liane en canoë) : 9h30 à 15h</b>	
<b>Interventions FORMA</b> (Institutions sportives UE 1.1 et connaissances des publics UE 3.4 CM) : <i>à définir</i>	
<b>Stage PSE1 (Dunkerque natation)</b> pour les non formés (39h) : Vendredi 14-17h30, Samedi/dimanche 8h30-12H 13H-17h30 : les 8,9,10 octobre et 15,16,17 octobre 2021 <b>Stage intensif BNSSA (Dunkerque natation) :</b> un vendredi fin avril ( <i>à définir</i> ) 9-18h <b>Examen du BNSSA :</b> fin mai ( <i>à définir</i> )	<b>Intervention/certification FORMA CQP :</b> 4 jours consécutifs à bloquer en fin d'année universitaire (semaine UOS ?) : 3 jours de préparation et 1 jour de certification : <b>semaine n°18 du 2/5 au 6/5</b> (salle de gym ou de sport co à réserver)

### **Organisation de cours universitaires :**

**Période de cours semestre 1:** 13 septembre 2021 (semaine 37) au 11 décembre 2021 (semaine 49) soit **12 semaines** (sem 36= rentrée et sem 50= examens)

**Période de cours semestre 2 :** du 3 janvier 2022 au 9 avril 2022 soit **13 semaines**

**Organisation de l'emploi du temps D1 /D2 (non contractuel) :**

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
8H-9H	ULCO activités aquatiques piscine Icéo Calais	ULCO	ULCO (fin des cours 11h30 maxi)	ULCO	ULCO : cours Magistraux D1	Stage pro ou employeur (CA)	Stage pro ou employeur (CA)
9H-10H							
10H-11H							
11H-12H		stage pro ou employeur (CA)	stage pro ou employeur (CA)	Compétitions FFSU ou stage pro/employeur (CA)	ULCO : cours magistraux D2		
12-13H							
13H-14H							
14h-15h							
15h-16H							
16H-17H							
17-18H		stage pro ou employeur (CA)					
18H-19H							
19-20H							
20-21H	stage pro ou employeur (CA)				Stage pro ou employeur (CA)		

D1 = Cours magistraux (communs au 3 parcours) le vendredi matin AMPHI PARREAU OU COO1

D2 = Cours magistraux (communs au 3 parcours) le vendredi après-midi

Créneaux possibles pour les heures de stage :

Les mardis, mercredis et jeudis après-midis en semaine, les soirées en semaine, les week-ends et vacances

**Précision sur le stage professionnel (étudiants en formation initiale) :**

**Volume horaire : 200h par année d'étude**

**DEUST 1**

<b>Piscine d'accès payant : 100h</b>	<b>Club natation : 100h</b>
<p><u>Objectifs:</u> S'intégrer dans le milieu professionnel Comprendre et analyser le champ d'intervention, les enjeux, les missions</p> <p><u>Activités confiées au stagiaire :</u> observation, questionnement</p> <p><u>Objectifs:</u> Etre capable d'assurer la sécurité et le maintien de l'hygiène d'un lieu de pratique en intégrant le POSS. Se préparer à l'intervention et l'encadrement des enfants en natation scolaire Se préparer à l'animation des activités aquatiques en cours collectif</p> <p><u>Activités confiées au stagiaire :</u> pratique accompagnée et guidée ; co-intervention voire intervention sur de courtes séquences, des petits groupes, des ateliers définis.</p>	<p><u>Objectifs:</u> S'intégrer dans le milieu associatif et dans la vie du club Comprendre et analyser le champ d'intervention, les enjeux, les missions</p> <p><u>Activités confiées au stagiaire :</u> observation, questionnement</p> <p><u>Objectifs:</u> Se préparer à l'enseignement et au perfectionnement des 4 nages dans le cadre de l'école de natation et à l'animation des activités aquatiques (exemple : natation santé/ « j'apprends à nager »/ « aisance aquatique »)</p> <p><u>Activités confiées au stagiaire :</u> pratique accompagnée et guidée ; co-intervention voire intervention sur des séquences courtes, des ateliers ciblés ; variété des groupes souhaitable(ENF 1, 2 et 3. Pas de groupe compétitif) ; suivi des nageurs en déplacement ; participation à la vie du club</p>

**DEUST 2**

<b>Piscine d'accès payant : 100h</b>	<b>Club natation : 100h</b>
<p><u>Objectifs:</u> Gérer un poste de secours et s'insérer en autonomie dans une équipe de surveillance Intervenir et encadrer en autonomie les enfants en natation scolaire Prise en charge autonome des animations aquatiques.</p>	<p><u>Objectifs:</u> Prise en charge autonome de groupes d'école de natation et des activités aquatiques de la structure (exemples : natation artistique, natation santé, « j'apprends à nager », « aisance aquatique »).</p> <p>Concevoir, mettre en œuvre et évaluer un projet d'animation/enseignement (lien avec les U.E 11.1 et 11.2)</p>

<p>Concevoir, mettre en œuvre et évaluer un projet d'animation/enseignement (lien avec les U.E 11.1 et 11.2)</p> <p><u>Activités confiées au stagiaire</u> : pratique autonome ; planification, préparation, encadrement et régulation de séances</p>	<p><u>Activités confiées au stagiaire</u> : pratique autonome ; planification, préparation, encadrement et régulation de séances ; suivi des nageurs en déplacement ; participation à la vie du club</p>
<b>Stage optionnel CQP ALS AGEE 50 heures</b>	

**Chaque année, la répartition 100h stage club/ 100h stage piscine peut être assouplie : par exemple, 150h en piscine et 50h en club.**

**Sur les 2 années de formation, l'étudiant peut aussi envisager de faire 200h de stage club en D1 et 200h de stage piscine en D2 ou vice-versa.**

**Le volume horaire de stage dédié à la piscine d'accès payant devra cependant rester le plus important.**

**Période de stage :**

- date butoir de dépôt des conventions signées : lundi 11 octobre 2021
- date butoir de début de stage : lundi 8 novembre 2021
- fin de tous les stages au 21 mai 2022 pour la première session et au 21 juin 2022 pour la deuxième session*
- Soutenance dossier de stage D1/D2 : période du 2 au 14 mai 2022*
- Tests techniques UE SSMA D1 : fin mai 2022 (à définir)*

**Volume horaire conseillé :**

- Possibilité de réaliser un « stage filé » : créneaux d'interventions hebdomadaires sur une longue période. Ex : intervention tous les jeudis et vendredis de 18H30-21H, et tous les samedis 9h12H
- Possibilité de réaliser un « stage massé » : créneaux d'intervention réalisés essentiellement lors des vacances scolaires de la zone B
- Possibilité de réaliser un stage mixte (filé-massé). Ex : intervention tous les jeudis et vendredis de 18H30-21H + interventions 9-12h et 14-17h lors des vacances scolaires

- Les 2 stages peuvent être réalisés tout au long de l'année ou 1 stage par semestre en fonction de l'organisation que vous souhaitez...

**Vacances universitaires :**

**Vacances toussaint :** du samedi 30 octobre 2021 après les cours au lundi 8 novembre 2021 matin

**Vacances Noel :** du samedi 18 décembre 2021 après les cours au lundi 3 janvier 2022 au matin

**Vacances d'Hiver :** du samedi 12 février 2022 après les cours au lundi 21 février 2022 matin

**Vacances de Pâques :** du samedi 9 avril 2022 après les cours au lundi 25 avril 2022 au matin

**Jours fériés (pour information) :**

Toussaint : lundi 1<sup>er</sup> novembre 2021

armistice guerre 14/18 : jeudi 11 novembre 2021

lundi de Pâques : lundi 18 avril 2022

fête du travail : dimanche 1<sup>er</sup> mai 2022

fin de la guerre 39/45 : dimanche 8 mai 2022

Ascension : jeudi 26 mai 2022

lundi de Pentecôte : lundi 06 juin 2022

**Périodes d'examen :**

Examen en contrôle continu et/ou en fin de semestre

*Période Examen session 1 semestre 1 : du 13 décembre au 18 décembre 2021*

Période Examen session 1 semestre 2 : du 25 avril 2022 au 29 avril 2022

Examen session 2 (rattrapages Semestres 1 et 2) : juin 2022

Session 2 et jury avant le 30 septembre 2022

## **Equipe enseignante DEUST 1**

**Mr VANLERBERGHE Gilles** : Natation, Informatique, Histoire des activités aquatiques

**Mr PORROVECCHIO Alessandro et Mr BOURLOIS Valentin** : Sociologie

**Mme TOUSSAINT Johanna** : Fitness

**Mrs MOREL Pierre et BOURLOIS Valentin** : Physiologie

**Mr PLARD Maxime** : Histoire du sport

**Mme RENARD Delphine et Mr RENARD Emmanuel** : Connaissance des différents publics

**Mr BEURAIN Franck** : Anatomie

**Mme BONES Stephen**: Anglais

**Mr PAYA Guillaume** : Natation, aquagym, SSMA, EEO

**Mr PONS David** : Organisation et gestion d'un événement sportif

**Mrs KUEHN Carl et FUSIL Richard** : Psychologie du sport

**Mr BOUVILLE Patrick** : Aqua-bike

**Mrs AVEZ David et DENEUEGLISE Laurent** : Secourisme

**Institut de formation FORMA** : Institutions sportives et connaissance des publics

## **Equipe enseignante DEUST 2**

**Mr PORROVECCHIO Alessandro** : Sociologie des organisations

**Mr DUCHATEAU Guillaume et autres intervenants** : Gestion des administrations sportives, clubs et entreprises

**Mrs VANLERBERGHE Gilles et PAYA Guillaume** : Natation

Mme PARISI Eva et Mr BOUVILLE Patrick : aquagym

Mme TOUSSAINT Johanna : Fitness

Mme DAMO-MARCHAND Joséphine et autres intervenants : publics spécifiques

Mr MOREL Pierre : diététique, alimentation

Mr BEURAIN Franck : Traumatologie

Mr LE MAGUER Philippe : Comptabilité

Mr MANGOT Matthieu : Marketing

Mr BOURLOIS Valentin : Site web et réseaux sociaux

Mme STATNIK Nathalie et Mr DELESERRE Nicolas : Conception et réalisation d'un projet pédagogique

Mr PONS David : Organisation et gestion d'un événementiel

Mr PLARD Maxime : Sensibilisation à l'éco-citoyenneté

#### **EQUIPE ADMINISTRATIVE ET PEDAGOGIQUE**

##### **RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :**

Mr Guillaume PAYA [guillaume.paya@univ-littoral.fr](mailto:guillaume.paya@univ-littoral.fr)

##### **Gestionnaire D1 et D2 PARCOURS AABES STAPS à Calais :**

Mme Caroline ZURAWINSKI - [stapsc@univ-littoral.fr](mailto:stapsc@univ-littoral.fr) Tél. : 03 21 46 36 45

##### **Gestionnaire ENSEIGNEMENTS COMMUNS DEUST:**

Mme Audrey CANDAES- [stapss@univ-littoral.fr](mailto:stapss@univ-littoral.fr) Tél. : 03 21 38 87 22

Bâtiments de l'ISCID-CO- Chemin de la Malassise, 62219 Longuenesse

Permanence : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h00. Le mercredi de 9h à 12h

**FCU, APPRENTISSAGE :** Mr DELECOUR Christophe : [christophe.delecour@univ-littoral.fr](mailto:christophe.delecour@univ-littoral.fr)

Tél: 03 21 46 55 47

##### **Adresse site web de la formation :**

<https://www.univ-littoral.fr/formation/offre-de-formation/deust/deust-activites-aquatiques-bien-etre-sante/>

Page Facebook : <https://www.facebook.com/profile.php?id=100073498744739>

## **Partenaires institutionnels et industriels :**

Les collectivités territoriales notamment Grand Calais Terres et Mers (piscines Icéo et Ranson)

Les associations sportives locales affiliées à la FFN en particulier

La Ligue régionale de Hauts de France de natation (Fédération française de natation)

La FSCF (Fédération sportive et culturelle de France)

La FNMNS (Fédération nationale des métiers de la natation et du sport)

Les entreprises du secteur sportif et du bien-être marchand



# REGLEMENT DES ENSEIGNEMENTS ET EVALUATION

Les années d'étude de DEUST sont composées de domaines de compétences déclinés en plusieurs unités d'enseignements (U.E.). Ceux-ci sont dispensés sous forme d'enseignements théoriques, de travaux dirigés en salles de cours et amphithéâtres, de pratiques dispensées dans les infrastructures sportives (salles de sport, piscine, terrains) ou sous forme d'enseignements et de pratiques à même les infrastructures professionnelles (clubs, piscines d'accès payant...).

Chaque année est divisée en deux semestres. Chaque semestre est sanctionné par des examens de 1<sup>ère</sup> session en janvier et mai, puis de deuxième session en juin, avec mise en place de dispositions pédagogiques particulières (tutorat). Cependant, il n'y a pas de deuxième session en pratique APS.

Des dispositions particulières (dispense de présence à tout ou partie des TD, modalités particulières d'examen) sont également mises en place pour les sportifs de haut niveau (SHN), à pratique intensive (SPI) et les étudiants salariés hors contrat d'apprentissage (effectuant 60h par mois ou 15h par semaine – sur présentation du contrat de travail), qui auront au préalable, justifiés de leur statut auprès de leur secrétariat pédagogique.

Les étudiants boursiers sont tenus d'assister à tous les enseignements (CM, TD, TP) et examens.

La présence aux Travaux Dirigés (T.D.) et Examens est obligatoire pour tous les étudiants, l'absence exceptionnelle devant être dûment justifiée par écrit (certificat médical, convocation...), dans un délai de 7 jour ouvrable, le cachet de la poste faisant foi, en premier lieu auprès de l'enseignant responsable puis du secrétariat. L'étudiant présentant plus de 25 % d'absence (justifiées ou non) aux T.D. d'une matière s'expose à se voir refuser l'accès aux examens de la première session. La 2<sup>ème</sup> session d'examens est supprimée pour les stages, si celui-ci n'a pas été effectué ; ainsi que pour les pratiques sportives.

Toute blessure incapacitante doit donc être justifiée par un avis médical. Les étudiants blessés sont tenus d'assister à tous les T.D. y compris ceux des A.P.S.A., SANS PRATIQUER en tenue de sport (et non de ville). Le jury d'examen examinera au cas par cas, les impossibilités liées à des blessures immobilisant l'étudiant.

L'étudiant salarié (hors contrat d'apprentissage) est dispensé d'assiduité aux TD et TP. Il est dispensé de l'assiduité, peut ne pas passer le CC et est invité à passer l'examen terminal.

La présence au Cours Magistraux (C.M.) est fortement recommandée.

Chaque bloc/module est constitué de plusieurs éléments constitutifs, sanctionnés par un contrôle continu (C.C.) et/ou d'un contrôle final. Chaque élément constitutif est affecté d'un nombre de points au sein d'un bloc/module. Un bloc/module est obtenu si la moyenne des éléments constitutifs le composant est supérieure à 10/20. Les modules sont également affectés d'un nombre de points. L'obtention du semestre ou de l'année est consécutive au calcul de la moyenne pondérée ( $\geq 10/20$ ) des modules.

Dès connaissance des résultats de fin de semestre et en cas d'échec, les modules pour lesquels une note  $< 10/20$  a été obtenue pourront être représentés à la session d'examen suivante, sauf pour les matières étant obtenues au

sein de ce module. Quelle que soit la note du module représenté et obtenue à la deuxième session, celle-ci remplacera celle obtenue à la première session. Les résultats d'examen sont étudiés par le jury d'examen présidé par le responsable de la formation. Des points de jury peuvent être attribués. **Tout module et/ou matière crédité d'ECTS acquis l'est définitivement.**

Le redoublement d'année (moyenne générale de l'année <10/20) oblige l'étudiant, à suivre à nouveau les cours et TD des modules en absence injustifiée et non acquis (hormis si la moyenne est obtenue pour des théories et pratiques d'APS et pour les modules U.E.1 du 1<sup>er</sup> semestre et du 2<sup>nd</sup> semestre, où l'étudiant choisit les matières <10/20 à reprendre) et à les représenter à l'examen. Les éléments constitutifs des modules acquis l'année précédente ne sont pas à représenter, quelles que soient les notes déjà obtenues. Ces modules sont donc définitivement acquis.

Un étudiant à qui ne manque qu'un semestre de l'année ou des années précédentes peut s'inscrire de plein droit dans l'année d'études suivante, sur le site qui lui est affecté.

#### **Situation des étudiants qui s'inscrivent à l'ULCO et qui arrivent d'un autre établissement :**

Les résultats et notes obtenus par un étudiant provenant d'une autre université pratiquant la réforme « licence/master/doctorat » (les IUT en font partie), seront pris en compte par le jury si le parcours est compatible. Pour les autres étudiants post-bac (BTS, classes préparatoires aux grandes écoles), en fonction du niveau d'inscription autorisé, la ou les années antérieures seront considérées comme acquises ; une note de 10/20 est attribuée.

#### **Points de JURY :**

Des points de jury peuvent être attribués. Il n'est pas fixé de note éliminatoire.

**Obtention du diplôme intermédiaire de DEUG :** Pour l'obtenir, l'étudiant doit avoir validé ou compensé, la totalité des 4 semestres, sous réserve qu'il obtienne la moyenne à l'année finale du diplôme (donc L2).

**Obtention du diplôme de Licence :** Pour l'obtenir, l'étudiant doit avoir validé ou compensé les 6 semestres, sous réserve qu'il obtienne la moyenne à l'année finale du diplôme (donc L3).

La transformation des modules obtenue en E.C.T.S. (European Credit Transfert System), évaluation européenne des cursus est précisée. Chaque semestre vaut 30 E.C.T.S.

**Les mentions :** La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme :

Attribution de la mention Passable : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20

Attribution de la mention Assez bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20

Attribution de la mention Très bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

**Communication des résultats :** après proclamation des résultats par voie d'affichage, indiquant uniquement le résultat ADMIS – AJAC ou AJOURNE, par respect de l'article 6 de la loi du 17/07/1978, portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, le jury communique ensuite le relevé de notes individuel à l'étudiant.

#### **Déroulement des examens, retard et notion de défaillance :**

Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés (notamment le dictionnaire papier), à défaut, aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants. Les traducteurs électroniques, téléphones

portables et tablettes sont interdits (les étudiants en seront informés).

Sera considéré retardataire, tout étudiant arrivé après l'horaire fixé pour le début de l'épreuve et après que le dernier sujet ait été distribué. Les retards individuels, sur présentation de justificatif, sont laissés à l'appréciation du président de jury ou de son représentant. En cas de retard de plusieurs candidats (grève), le président de jury peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure. Le procès-verbal doit donc indiquer le nom de la personne à contacter en cas de retard.

Un étudiant est « défaillant » s'il n'a passé aucune épreuve de la session de l'année en cours. Dans APOGEE sera donc saisi ABI (absence injustifiée) dans toutes les épreuves de la session. Le semestre ne pourra être validé. L'étudiant doit pouvoir présenter un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen.

A contrario, un étudiant qui s'est présenté à, au moins, une épreuve et a obtenu une note supérieure ou égale à zéro, ne sera pas considéré comme « défaillant » mais « admis » ou « ajourné ». La note zéro sera alors saisie. Un étudiant avec une absence justifiée (ABJ apparaissant sur le relevé de notes) à une épreuve en session 1, peut être autorisé par le président de jury à repasser cette épreuve en session 2. **S'il y a deux notes, on fait la moyenne des deux – s'il y a un ABJ on compte l'intégralité de la seule note.**

**Attention : Un étudiant n'ayant pas au moins obtenu une note dans une matière ne pourra obtenir cette matière par compensation ni au sein de l'UE ni au semestre ni à l'année ; impliquant la présence obligatoire en 2<sup>de</sup> session - sauf pour les APS et stage (non réalisé) n'ayant pas de 2<sup>me</sup> session.**

#### **Régime spécial (art. 18 de l'arrêté du 23 avril 2002) : Handicap**

Respect des textes réglementaires visés plus haut.

Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec l'équipe pédagogique. Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement.

#### **Redoublement en STAPS**

Le nombre de places est limité car le département STAPS a une capacité d'accueil. Aussi, les étudiants ayant obtenu à l'année, une note inférieure à 10, seront autorisés à redoubler en fonction de leur rang de classement, dans la limite des places proposées sur un des trois sites. Quarante places de redoublants sont prévues en L1 pour les 3 sites de l'ULCO (Boulogne, Calais et Dunkerque). En DEUST, le redoublement est autorisé après accord d'une commission pédagogique et pour un étudiant ayant obtenu au moins 8 de moyenne.

## **Réglementation des examens en DEUST Rentrée 2021**

### **PLAN :**

Préalable

1. Inscription et progression
2. MCCC
  - a) principes/cadrage réglementaire
  - b) validation des parcours de formation
3. Jurys et résultats
4. Assiduité et incidents pendant les examens
5. Délivrance des diplômes
6. Aménagement des examens : régime spécial d'études (art. 12 arrêté 22/01/2014)
7. Surveillance des épreuves

### **Préalable :**

#### **- Texte de référence : arrêté du 16/07/1984 sur le DEUST**

- Les parcours de formation sont structurés en ensembles cohérents d'unités d'enseignement permettant l'acquisition de blocs de compétences et de connaissances.

La définition de **blocs de connaissances et de compétences** vise à valider et attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle.

**Le DEUST sanctionne un niveau validé par l'obtention de 120 crédits européens.**

### **1. Inscription et Progression**

- Dans les conditions définies à l'article L. 612-3 du code de l'éducation, les étudiants, pour être inscrits dans les formations universitaires conduisant au diplôme de DEUST, doivent justifier :

- soit du baccalauréat ;
- soit du diplôme d'accès aux études universitaires ;
- soit d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou en équivalence du baccalauréat, en application de la réglementation nationale ;
- soit, pour l'accès aux différents niveaux, de l'une des validations prévues aux articles L. 613-3, L. 613-4 et L. 613-5 (Validation des Etudes et VAP) du code de l'éducation.

- **La capacité d'accueil est limitée** et est déterminée en fonction des débouchés prévisibles. L'admission est soumise à l'examen d'un **dossier de candidature**.

- L'inscription administrative est annuelle ; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.
- L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement.

- Les candidats au diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques ne peuvent prendre au total que **trois inscriptions pédagogiques annuelles** ou six inscriptions pédagogiques semestrielles en vue de ce diplôme ou du diplôme d'études universitaires générales.

Exceptionnellement, une ou deux inscriptions annuelles ou une à quatre inscriptions semestrielles supplémentaires peuvent être autorisées par le président de l'université où le candidat a pris sa précédente inscription, sur proposition d'une commission pédagogique constituée à cet effet.

- **Progression** : les conditions de la progression DEUST 1/DEUST 2 sont définies par chaque département pédagogique.

Ex : \* Note supérieure ou égale à 08/20 dans le semestre non acquis

\* UE fondamentales acquises ou pas

A défaut d'indications, le principe suivant sera appliqué : un semestre acquis pour progresser (**arrêté licence**).

## 2. MCCC :

### a) cadrage réglementaire :

- Les présentes règles communes de contrôle des connaissances et des Compétences s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par **l'article L. 613-1 du code de l'éducation** et la circulaire n°2000-033 du 01/03/2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

- Les établissements précisent les modalités de l'évaluation, la place respective des épreuves écrites et orales, ainsi que les modes spécifiques de validation des diverses activités pédagogiques et, notamment les périodes ou des projets conduits individuellement ou collectivement en milieu professionnel.

### - **MCCC ou règlement des études ou règlement des examens**

Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département dans le respect des MCCC adoptées en CFVU et transmis pour validation définitive au Président de l'université.

Chaque département doit communiquer au Service Universitaire de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation Professionnelle (SUAIO/IP) et à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), le guide des études et les modalités de contrôle des connaissances (L613-1) propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.

- La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements : aucun changement ne peut intervenir après cette date.

- Modifications possible si prévu dans MCCC (ex : épreuve orale pour épreuve écrite)

- Publicité

La publicité est suffisante si :

\*Le règlement des études est consultable au secrétariat pédagogique après information des étudiant

\*Le règlement des études est accessible facilement par les étudiants (lieu bien repéré)

\*Le règlement des études est distribué aux étudiants

Attention : n'est pas suffisante, l'insertion du règlement des études dans une brochure d'information (document non contractuel)

## b) Validation des parcours de formation

- Le DEUST est décerné aux étudiants qui ont obtenu 120 crédits européens selon les modalités de contrôle des connaissances et de compétences.

- **Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.** Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies.

Les MCCC tiennent compte des contraintes spécifiques des étudiants en régime spécial d'études.

- **Contrôle continu et examen terminal.**

Plusieurs modalités de calcul de la note finale des Eléments Constitutifs (EC) ou Unité d'Enseignement (UE) sont envisageables et sont déclinées dans le règlement des études. Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.

- **Anonymat** : Les modalités des examens terminaux (écrits) doivent veiller à garantir l'anonymat des copies, autant que faire se peut.

**Capitalisation :**

**MCCC DEUST 2020/2021 :**

- Au sein d'un parcours de formation, **les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser l'épreuve).**

L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits correspondants. Le

nombre de crédits affectés à chaque unité d'enseignement est fixé sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

**De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement, dont la valeur en crédits est également fixée.**

Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation (mention identique) :

- les crédits obtenus dans le cas de validation d'année(s) et/ou de semestre(s) entier(s), délivrés dans l'établissement d'origine, lui sont définitivement acquis ;
- les crédits acquis dans le cas de validation d'UE ou d'EC faisant partie de semestres non-acquis, sont repris sous l'autorité du président du jury (à la hauteur des crédits capitalisés) ;

### **MCC Licence rentrée 2021**

\*Au sein d'un parcours de formation, **les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne** (la note est conservée même en cas de redoublement et l'étudiant ne peut repasser l'épreuve).

L'acquisition de l'unité d'enseignement entraîne l'acquisition des crédits correspondants. Chaque formation fixe la valeur en crédits européens de chaque UE.

**\* De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d'enseignement, dont la valeur en crédits est également fixée.**

\* Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation (mention identique) :

- les crédits obtenus dans le cas de validation d'année(s) et/ou de semestre(s) entier(s), délivrés dans l'établissement d'origine, lui sont définitivement acquis ;
- les crédits acquis dans le cas de validation d'UE ou d'EC faisant partie de semestres non-acquis, sont repris sous l'autorité du président du jury (à la hauteur des crédits capitalisés) ;

### **- Compensation et obtention du diplôme :**

**\* La compensation s'effectue au sein des unités d'enseignement (UE).**

Elle s'effectue également au sein de regroupements cohérents d'UE, organisées notamment en blocs de connaissances et de compétences clairement identifiés dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences communiquées aux étudiants.

Par décision de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation, **un dispositif spécial de compensation** peut être mis en œuvre qui permette à l'étudiant d'en bénéficier à divers moments de son parcours et, notamment, lorsqu'il fait le choix de se réorienter, d'effectuer une mobilité dans un autre établissement d'enseignement supérieur français ou étranger ou d'interrompre ses études. Ce dispositif a pour but de permettre à un étudiant qui le souhaite

en fonction de son projet personnel d'obtenir à divers moments de son parcours un bilan global de ses résultats et d'obtenir ainsi la validation correspondante en crédits. Le dispositif est placé sous la responsabilité du jury du diplôme et les règles de compensation prennent en compte la nécessaire progressivité des études.

**\* Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque UE constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation choisies par la formation.**

Au sein d'un parcours de formation, les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

L'acquisition des UE emportent des crédits européens correspondants.

Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 120 crédits.

### **- Seconde Chance**

L'article 12 de l'arrêté du 30/07/2018 prévoit que les MCCC sont organisées de telle sorte qu'elles garantissent à l'étudiant de bénéficier d'une seconde chance.

Pas de délai entre évaluation initiale et seconde chance.

Plusieurs formes possibles :

\* une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale (« rattrapages classiques »)

\* En cas d'évaluation continue intégrale, la seconde chance doit être comprise dans ses modalités de mise en œuvre

\* L'étudiant bénéficie, de droit, d'une évaluation de substitution dans des conditions définies par l'établissement, lorsqu'il a des contraintes particulières, notamment s'il bénéficie d'un régime spécial d'études (arrêté du 22/01/2014 MAJ).

Il convient que les épreuves de rattrapage soient conçues de sorte à assurer une égalité de traitement avec les étudiants de la session principale.

Sauf dispositions contraires prévues dans le guide des études, les notes de contrôle continu de session 1 sont conservées en session 2.

## SYNTHESE

**Préalable** : la meilleure des notes obtenues en session initiale et seconde chance est conservée.

	Semestre 1 et Semestre 2		
<b>Evaluation Initiale (session 1)</b>	Epreuve passée		
	OUI	NON (ABI*)	NON (ABJ*)
<b>2<sup>ème</sup> chance</b>			
<b>Epreuve de Substitution : contraintes reconnues par le jury et rég. Spéciaux</b>	NON	NON	OUI
<b>Evaluation Supplémentaire ( session 2 : rattrapage) :</b>	OUI	OUI	OUI

\* ABI : Absence Injustifiée – ABJ : Absence Justifiée

- **Session d'examen** : l'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

### - BONUS

Prise en compte du sport, des langues, de la pré-pro, de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études (ateliers d'expression artistique, stage facultatif, évaluation des Emplois Apprentis Professeurs, DU Engagement Etudiant...) en plus du programme normal.

Le bonus est fixé à 3% du total maximum des points : 20/20 (20x3% = 0,6 point) :

Note obtenue en	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
-----------------	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

activité Bonus au semestre											
Nombre de points ajoutés à la moyenne du semestre / 20	0	0,06	0,12	0,18	0,24	0,3	0,36	0,42	0,48	0,54	0,6

Le bonus s'applique dans une UE identifiée par la composante sur chacun des semestres et se traduit par une note sur 20, sans attribution de crédits.

Important :

\*Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestre donné : la meilleure des notes est conservée

\* Seules les notes de bonus supérieures à 10/20 sont prises en compte

### 3. Jurys et Résultats

**- Jurys : L. 613-1 du code de l'éducation :** « seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants chercheurs, des enseignants, des chercheurs, ou, dans des conditions et selon des modalités par voie réglementaire, des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leur compétence, sur proposition des personnes chargées de l'enseignement »

Le président de l'université nomme le président et les membres des jurys.

Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.

La composition des jurys est publique.

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

#### **- Résultats**

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants.

Les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien, en tant que de besoin, individuel.

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation arrête les modalités de communication et d'entretien qui sont mises en œuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats. La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE. Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis le plus rapidement possible à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) pour la fin de l'année universitaire (voir calendrier).

Afin de respecter l'article 6 de la LOI du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. »

**Les résultats (admis, ajourné et AJAC) sont affichés, mais pas les notes de chaque étudiant.**

S'il s'agit de publier les résultats des examens (admis, non admis) sur l'ENT, les étudiants doivent être informés avant la publication et doivent être en mesure de s'y opposer, à moins que le résultat de l'étudiant ne soit visible que de l'étudiant lui-même (pas mis en œuvre).

S'il s'agit de publier les notes des étudiants, les notes sont considérées comme des données à caractère personnel et ne doivent être accessibles que de l'étudiant concerné après authentification.

#### **- Redoublement**

#### **MCC DEUST CQ 2015 :**

**Pour les étudiants n'ayant pas validé leur année, le redoublement en DEUST 1 et 2 est soumis à l'autorisation du jury d'année. Le jury se prononce, notamment, au regard de l'assiduité de l'étudiant et peut tenir compte de situations particulières.**

#### **4. Assiduité et incidents pendant les examens**

**- L'assiduité est définie par l'arrêté du 30/07/2019.**

Le Président de l'université détermine les conditions de scolarité et d'assiduité des étudiants par type d'enseignement (enseignements en présentiel : CM et TD ou TP, les enseignements à distance, les enseignements mobilisant les outils numériques, les projets individuels et collectifs notamment) : les étudiants sont vivement incités à assister à toutes les formes d'enseignement et d'évaluation.

Obligation pour chaque étudiant de procéder à son inscription pédagogique.  
Respect des engagements pris dans le contrat pédagogique de réussite.  
En cas de non-respect, l'étudiant est tenu de justifier de son absence par tous moyens.  
Certaines dispenses d'assiduité sont tolérées (voir arrêté 30/07/2019).  
Les conditions de scolarité et d'assiduité sont présentées annuellement à la CFVU et au CA.  
L'étudiant boursier sur critères sociaux doit remplir les conditions générales de scolarité et d'assiduité.

Etudiants boursiers : En application des articles L. 612-1-1 et D. 821-1 du Code de l'éducation, l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être régulièrement inscrit (inscription administrative et pédagogique) et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés, réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation et se présenter aux examens, faute de quoi le versement de la bourse est suspendu et un ordre de reversement est émis pour obtenir le remboursement des mensualités de bourse indûment perçues.

Etudiants non boursiers : aucune condition d'assiduité

#### **- Absence et certificat médical**

La justification d'une absence par la production d'un certificat médical est une possibilité offerte aux étudiants, y compris dans les MCCC, mais elle n'a pas de caractère obligatoire.

#### **- Incidents pendant les examens**

##### \* Retard

Les étudiants doivent être présents 15mn dans la salle d'examen avant le début de l'épreuve.  
Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés.  
Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle.  
Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

En cas de circonstances exceptionnelles (grève, conditions météorologiques notamment), le président de jury ou le Vice-Président en charge de la Formation si nécessaire peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure.  
Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

##### \* Absence justifiée ou non justifiée

Un étudiant sera déclaré en absence justifiée s'il présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen ; la justification sera appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne...).

Un étudiant sera déclaré en absence injustifiée si le justificatif n'est pas recevable ou s'il n'a pas de justificatif.

Application du principe :

Evaluation initiale (session 1) :

\* un étudiant absent injustifié à une épreuve ou matière en session 1 sera défaillant et devra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (session 2).

\* un étudiant absent justifié à une épreuve ou matière en SI devra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (épreuve de substitution).

Evaluation supplémentaire (session 2): un étudiant absent à une épreuve ou matière :

- S'il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise sauf dispositions particulières dans le guide des études de la formation
- S'il était déjà absent en session 1 :
  - Absence justifiée : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant et décider de le déclarer admis
  - Défaillant : l'étudiant est défaillant s'il est encore absent injustifié

Absence justifiée ou injustifiée et contrôle continu : le guide des études de la formation définira les principes applicables.

## 5. Délivrance des Diplômes et mentions

Le DEUST est décernée aux étudiants qui ont obtenu 120 crédits européens selon les modalités de contrôle des connaissances et compétences définies par l'établissement

### Mentions de réussite

Attribution de la mention Passable : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20

Attribution de la mention Assez Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20

Attribution de la mention Très Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

## 6. Régime Spécial d'Etudes : art 12 arrêté du 22/01/2014 (mis à jour par l'arrêté du 30/07/2018)

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne, aux femmes enceintes, aux étudiants chargé de famille, aux étudiants en situation de handicap, aux étudiants engagés dans plusieurs cursus, aux étudiants en besoins éducatifs particuliers, aux étudiants en situation de longue maladie, aux étudiants entrepreneurs, aux artistes et sportifs de haut niveau et aux étudiants exerçant les activités mentionnées à l'art. L 611-11 du code de l'éducation.

### \* **Sportifs de haut niveau (SHN) :**

Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions.

Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant.

Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN).

Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi. Epreuves de substitution proposée par la formation.

Une date limite est à fixer pour se déclarer SHN : la commission SUAPS se réunit en juin, mi-octobre et mi-novembre.

**\* Handicap :**

Respect des textes réglementaires visés plus haut.

Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques.

La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le Président décide des mesures d'accompagnement.

Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement

**\* Statut d'Etudiant Salarié :**

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants-salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne.

Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur).

Il est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements.

Il peut ne pas passer le contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal.

Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

**\* Les étudiants « empêchés »**

Sont concernés les étudiants qui ne rentrent pas dans la catégorie des étudiants en situation de handicap et qui présentent un problème de santé temporaire (foules, entorses, hospitalisation, plâtre...).

Des aménagements peuvent être mis en place selon les ressources disponibles (personnel, matériel) de la formation et sont sous sa responsabilité

La demande d'aménagement se fait auprès d'un médecin du SUMPPS, par l'étudiant, qui rédige un avis médical à validité temporaire.

L'étudiant doit déposer le document, dans un délai de deux jours ouvrables avant la date de l'évaluation, auprès du service scolarité de la formation concernée.

L'aménagement d'examens est pris en compte par la formation en fonction des règles d'organisation de l'examen .

**\* Autres situations particulières :**

Principe : application du régime salarié

Statut	Justificatifs
Artiste de haut niveau	Inscription au conservatoire ou école des beaux-arts.

Étudiant suivant un double cursus	Certificat de scolarité
Étudiant effectuant un service civique	Contrat d'engagement
Étudiant participant à la réserve militaire	Contrat d'engagement
Étudiante enceinte	Certificat médical, attestation de grossesse
Étudiant chargé de famille	Livret de famille

## 7. Examens

- Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés et outils numériques ou connectés autorisés, à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

***LANSAD et CLES : réunion de travail avec Chargé de Mission LANSAD ?***

# **CONTENUS DE FORMATION**

# ORGANISATION DE LA PREMIERE ANNEE

<u>Domaine de Compétence</u>	<u>U.E</u>	<u>ECTS</u>	<u>D1 PARCOURS NAAS</u>	<u>Volume horaire</u>	<u>S1</u>	<u>ECTS S1</u>	<u>S2</u>	<u>ECTS S2</u>
D 1. Connaître et Analyser son environnement professionnel	U.E 1.1	3	Institutions sportives	10h TD	10	3		
	U.E 1.2	2	Histoire du Sport et des activités aquatiques	6H CM 6H TD	12	2		
	U.E 1.3	2	Sociologie du Sport et des activités aquatiques	10h TD (dont 6H les 3 parcours réunis)			10	2
D2. Connaître les APSA pour animer et encadrer	U.E 2.1	8	Méthodes et techniques de la natation et des 4 autres disciplines sportives de la natation	48 H TD (2x24)	24	4	24	4
	U.E 2.2	6	Méthodes et techniques de gymnastique aquatique	48HTD (2x24)	24	3	24	3
	U.E 2.3	4	Cours collectifs fitness	34HTD	34	4		
D.3 Connaître le Pratiquant et les publics	U.E 3.1	4	Anatomie - Myologie - Ostéologie - Education posturale	10H CM +15H TD	25	4		
	U.E 3.2	4	Physiologie générale et appliquée <b>BONUS</b>	20H CM hybrides * +10H TD			30	4
	U.E 3.3	4	Psychologie du sport	10H CM+ 15H TD			25	4
	U.E 3.4	3	Connaissance des différents publics <b>BONUS</b>	21,5h TD	21,5	3		
D.4 Intervenir en milieu professionnel	U.E 4.1	6	Sécurité et sauvetage en milieu aquatique	115HTD	75	3	40	3
	UE 4.2	6	Préparation à la mise en stage (MSP) +Stage "MSP" Mise en situation professionnelle	20 H TD	20			6
	U.E 4.3	2	Organisation et gestion d'un événement sportif	10HTD			10	2
D.5 Communiquer et gérer en situation professionnelle	U.E 5.1	2	Expression Ecrite et orale (E.E.O)	10H TD	10	2		
	U.E 5.2	2	Informatique - bureautique - techniques de communication	15 H TD	15	2		
	U.E 5.3	2	Anglais	15H TD			15	2
		60	<b>TOTAL HEURES</b>	448,5 cours (+stages)		30		30

## DOMAINE DE COMPETENCE 1 : Connaître et analyser son environnement professionnel

D1 AGAPSC AASBE Semestre 1 ECTS : 2	<b>Enseignement Histoire de la natation UE 1.2</b> <b>Blocs de compétences</b> <b>Majeur : 1, 2</b> <b>Mineur : 3, 4</b>
Responsable : Vanlerberghe Gilles Gilles.vanlerberghe@univ-littoral.fr CGU de rattachement : Calais	
Objectifs généraux	<i>Connaître et Analyser son environnement professionnel</i>
Descriptif du Contenu	Evolution de la pratique de la natation et de son enseignement
Compétences visées	<p><u>Compétences disciplinaires</u> : A l'issue de cette UE, l'étudiant doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- savoirs : Connaître l'évolution de la pratique de la natation, des techniques de nages et des méthodes d'enseignement.</li> <li>- savoirs faire : Repérer dans les pratiques des usagers les stades d'évolution et les modèles sous-jacents</li> <li>-savoir être : Etre curieux, chercher des solutions</li> </ul>
Organisation pédagogique	Utilisation du travail en présentiel ou en distanciel par l'intermédiaire des outils informatiques et internet. Travail sur des textes historiques.
Modalités d'évaluation	<p>Session 1. Devoir portant sur les connaissances abordées pendant les cours Selon l'évolution sanitaire le devoir sera en salle ou à distance et à remettre sur la plateforme sakai dans Devoirs évalués. Un contrôle continu (CC) sur un dossier à remettre dans Devoirs évalués. Le dossier enregistré au format pdf sera intitulé D1_Calais_2021_Hist_S1_NomPrenom</p> <p>Session 2. Devoir (sur table ou à distance).  <span style="color: red;">Pour les UE comprenant du CM et du TD, la note finale retenue pour l'évaluation sera répartie comme suit : 4/5 ième pour les CM et 1/5 ième pour les TD.</span></p>
Pré-requis	Connaissances sur l'évolution de l'histoire de France
Supports pédagogiques	Sites et ressources de l'ULCO
Langue de l'enseignement	Exemple : Cet enseignement est proposé en français (90%) et anglais (10% lecture)

Enseignants impliqués

Gilles Vanlerberghe, PRAG EPS ULCO Calais

<p>D1 Semestre 1 ECTS : 3</p>	<p align="center"><b>Enseignement INSTITUTIONS SPORTIVES</b> <b>Blocs de compétences</b> <b>Majeur : 4, 5</b></p>
<p align="center">Responsables : <a href="mailto:David.Sudre@univ-littoral.fr">David Sudre (TD)</a> <a href="mailto:david.sudre@univ-littoral.fr">david.sudre@univ-littoral.fr</a> Laboratoire de rattachement : ULR 4477 TVES (Territoires, Villes, Environnement et Société) FORMA (CM) : <a href="mailto:guillaume.garreau@fscf.asso.fr">guillaume.garreau@fscf.asso.fr</a> (Directeur)</p>	
<p>Objectifs généraux</p>	<p>Acquérir les bases des connaissances de l'environnement institutionnel en relation avec le secteur aquatique et de la remise en forme.</p>
<p>Descriptif du Contenu</p>	<p>TD :1ère partie : Les institutions sportives étatiques : le Ministère des Sports et la Fédération Française de Natation. 2ème partie : Le secteur aquatique dans les collectivités territoriales et les associations sportives locales. 3ème partie : Les institutions sportives marchandes du secteur aquatique. CM : -organisation du sport en France : secteur étatique, marchand, territorial...jusque l'association (logique, structure, attentes de chaque structure) -secteurs d'emploi pour un animateur sportif ; les conventions collectives ; droits et devoirs en fonction du secteur.</p>
<p>Compétences visées</p>	<p><u>Compétences disciplinaires</u> : A l'issue de cette UE, l'étudiant doit être capable de :</p> <p>Connaitre et comprendre le secteur d'intervention pour donner sens à ses actions et son projet.</p> <p>Analyser et comprendre l'environnement social,sociétal et institutionnel des structures et des pratiquants.</p> <p>Comprendre le fonctionnement et les interactions entre les différents acteurs, groupes, organisations du secteur aquatique.</p> <p>Préciser et construire progressivement son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction des secteurs institutionnels sportifs.</p> <p><u>Attendus d'apprentissage</u> :</p> <p>Savoir : Savoir s'orienter, lire, définir et interpréter un phénomène lié au monde des staps, à ses institutions et à ses organisations</p> <p>Savoir-faire : Savoir construire son parcours, connaître les principaux outils institutionnels et organisationnels. Travailler en groupe. Analyser le monde institutionnel sportif.</p> <p>Savoir-être : Se repérer et rendre compte de son action au sein d'une structure et la situer dans le projet de celle-ci.</p> <p><u>Compétences transversales</u> :</p> <p>Contextualiser, identifier une situation et s'avoir s'orienter dans ce cadre par rapport à l'environnement institutionnel.</p>
<p>Organisation pédagogique</p>	<p>Volume total : Cours Magistral(CM) : 10h TD : 6h</p>

Modalités d'évaluation	<p>CM : 1h devoir sur table (travail de recherche et de synthèse sous la forme de mindmap)</p> <p>TD : Contrôle Continu : Evaluation écrite avec une recherche documentaire.</p> <p><b>Pour les UE comprenant du CM et du TD, la note finale retenue pour l'évaluation sera répartie comme suit : 4/5 ième pour les CM et 1/5 ième pour les TD.</b></p>
Pré-requis	Aucun
Supports pédagogiques	<p>Bibliographie succincte – lectures conseillées</p> <p>Pour une approche sociologique aux institutions sportives :  Gasparini W., <i>Sociologie de l'organisation sportive</i>. Paris : PUF. 2000.  Tournay V., <i>Sociologie des institutions</i>. Paris : PUF. 2011.</p> <p><i>Sur les institutions sportives en Europe :</i>  Miège C., <i>Le sport Européen</i>. Paris : PUF. 1996.</p> <p><i>Droit du sport et institutions :</i>  Miège C., <i>Les institutions sportives</i>. Paris : PUF. 1997.  Karaquillo J.P., <i>Le droit du sport</i>. Paris : Dalloz. 2011.  Simon G., <i>Droit du sport</i>, Paris : PUF. 2012.</p>
Langue de l'enseignement	Cet enseignement est proposé en français.
Enseignants impliqués	David SUDRE (MCF, ULR 4477 TVES) Divers intervenants de l'organisme FORMA

D1 Aquatique Semestre 2 ECTS : 2	<b>Enseignement SOCIOLOGIE</b> <b>Blocs de compétences</b> <b>Majeur : 6.1.2</b> <b>Mineur : 2, 4</b>
Responsable : David SUDRE <a href="mailto:david.sudre@univ-littoral.fr">david.sudre@univ-littoral.fr</a> Laboratoire de rattachement : Territoires, Villes, Environnement & Société (TVES) UR 4477	
Objectifs généraux	Acquisition de compétences critiques et interprétatives de base sur les principaux phénomènes sociaux auxquels un étudiant en DEUST STAPS devra faire face. Incorporation d'une sensibilité et d'un regard sociologique permettant de déconstruire et reconstruire les phénomènes sociaux en question, afin de pouvoir mettre en place des stratégies d'intervention ou de gestion adaptées.
Descriptif du Contenu	L'enseignement consistera à aborder différentes grandes thématiques autour d'enjeux contemporains des pratiques sportives et de l'activité physique (AP), et plus spécifiquement du milieu aquatique : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Éléments de sociologie du sport et de l'AP (sports/AP et inégalités sociales ; sports/AP et genre ; production d'une culture sportive ; déterminants sociaux de la pratique sportive et d'AP, etc.). Il s'agira de proposer également une entrée par les auteurs, et/ou de partir du sens commun pour le déconstruire et montrer la réalité de l'activité physique et/ou corporelle comme pratique sociale.</li> <li>- Elargissement à la sociologie générale (genre, culture, media, âges du sport et de l'AP, déterminants sociaux, etc.)</li> <li>- En TD sera proposée une initiation à la recherche sociale en STAPS. Les principales approches et outils de recherche qualitative ainsi que leur usabilité par rapport à différents terrains en lien avec le milieu aquatique seront proposés au cours. Les étudiants seront initiés à la mise en place de ces outils directement sur le terrain.</li> </ul>
Compétences visées	<p><u>Compétences disciplinaires</u> : A l'issue de cette UE, l'étudiant doit être capable de :</p> <p>Savoir : Savoir lire, définir et interpréter la réalité sociale/sociétale, savoir réagir et intervenir, savoir gérer et interagir avec l'environnement social. Savoir communiquer sur le monde social.</p> <p>Savoir-faire : travailler en groupe, analyser le social/sociétal, déconstruire et analyser des phénomènes sociaux pas uniquement liés à la dimension de l'activité physique, communiquer les résultats de cette analyse.</p> <p>Savoir-être : sensibilité sociologique, regard sociologique, imagination sociologique, être sociologue.</p> <p><u>Compétences transversales</u> :</p> <p>Mettre en place une démarche de recherche sociale, traiter, analyser et communiquer les données.</p>
Organisation pédagogique	Volume total 16h : Cours Magistral 10h, Travaux Dirigés 6h.

Modalités d'évaluation	Exemple Session 1 : CM : Questions ouvertes, 1h à 2h. TD : dossier de recherche en groupe avec présentation orale (note 50% dossier et 50% oral) Session 2 : CM : Questions ouvertes, 1h à 2h. TD : dossier de recherche en groupe avec présentation orale (note 50% dossier et 50% oral) – rattrapage
Pré-requis	Aucun
Supports pédagogiques	Bibliographie succincte – lectures conseillées  <i>Sur la sociologie du sport :</i> Marcel Bolle de Bal & Vésir, D. Le sportif et le sociologue. Paris, L'Hamattan, 1999 Jacques Defrance, Sociologie du Sport. Paris, La Découverte. 2006 ( <i>disponible en ligne</i> ) Pascal Duret, Sociologie du Sport, Paris, PUF, 2012 ( <i>disponible en ligne</i> ) William Gasparini, Sociologie de l'organisation sportive, Paris, la Découverte, 2000  <i>Pour une introduction à la sociologie</i> François Dubet, A quoi sert vraiment un sociologue ?, Paris, Armand Colin, 2011 ( <i>disponible en ligne</i> ) Bernard Lahire, Pour la sociologie, Paris, La Découverte, 2016 Philippe Riutort, Premières leçons de sociologie, Paris, PUF, 2013 Christian Thuderoz, Faut-il prendre sa voiture les jours de pluie ?, Rennes, PUR, 2015  Du matériel pédagogique (articles, diaporama, vidéos) sera mis à disposition au fur et à mesure sur la plateforme SAKA!
Langue de l'enseignement	Cet enseignement est proposé en français.
Enseignants impliqués	David SUDRE (MCF, UR 4477 TVES)

## **DOMAINE DE COMPETENCE 2 : Connaître les APSA pour animer et encadrer**

<p>D1 AGAPSC AASBE Semestres 1 et 2 ECTS : 8 (4 en S1 et 4 en S2)</p>	<p>Enseignement méthodes et techniques de la natation et des 4 autres disciplines sportives de la natation UE 2.1 <b>Blocs de compétences</b> Majeur : 6-1 et 6-2</p>
<p>Responsable : Paya Guillaume guillaume.paya@univ-littoral.fr PRCE EPS STAPS ULCO</p>	
<p>Objectifs généraux</p>	<p>Connaître et maîtriser les techniques utilisées en natation de course et dans les différentes disciplines aquatiques. Comprendre et expliquer son activité de nageur pour faire évoluer sa pratique Appréhender l'environnement compétitif</p>
<p>Descriptif du Contenu</p>	<p><b>Technologie de la natation : spécificités du milieu aquatique, composantes fondamentales de la natation (PIROG), les résistances à l'avancement , les facteurs de l'efficacité propulsive, les tests ENF, analyse technique des 4 nages et règlement FINA</b> <b>Apprendre et perfectionner les 4 nages, plongeon et virages, découvrir le water polo et la natation artistique</b></p>
<p>Compétences visées</p>	<p><u>Compétences disciplinaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>savoirs</b> : identifier les caractéristiques et contraintes du milieu aquatique. Comprendre les activités aquatiques grâce à des connaissances scientifiques et culturelles</li> <li>- <b>savoirs faire</b> :construire les principes communs aux déplacements aquatiques efficaces, adopter une motricité de nageur pour performer (notamment dans un environnement compétitif), tenir un cahier d'entraînement personnel</li> <li>-<b>savoir être</b> : S'engager dans un entraînement personnel rigoureux et régulier. Accepter de réfléchir à sa pratique pour progresser.</li> </ul> <p><u>Compétences transversales :</u> Développer l'autonomie et des méthodes de travail efficaces</p>
<p>Organisation pédagogique</p>	<p>Volume horaire total : 48h (24h Semestre 1 et 24h Semestre 2). A chaque semestre : TD pratique 18 à 20H + TD théoriques 4 à 6H <b>40H de perfectionnement technique individuel en structure (environ 1,5h/semaine) avec production d'un carnet d'entraînement papier ou numérique individuel, engagement sur 3 compétitions FFSU et/ou FFN dans l'année</b></p>
<p>Modalités d'évaluation</p>	<p><u>1<sup>ère</sup> session</u> S1 : CC pratique 10 minutes crawl et test pass'sport de l'eau en natation sportive. Contrôle écrit terminal de 1h et fiche de lecture (bonus/malus : -1 ; 0 ; +1) S2 : CC pratique épreuve de 100m multinationes. Contrôle écrit terminal de 1h <b>La non réalisation des 40h de perfectionnement individuel en structure +compétitions entrainera la note de 0 ajoutée aux résultats du S2 (si 3 notes en S2, la somme de ces notes sera divisée par 4)</b> <i>Pour la CC pratique de 100m multinationes en S2, une performance sur 100m 4N réalisée dans</i></p>

	<p><i>le cadre d'une compétition FFN ou FFSU entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 30 mars de l'année universitaire en cours(attestation à l'appui) peut être prise en compte.</i></p> <p><b>2<sup>ème</sup> session</b> : 1 contrôle écrit de 1h. Pas de session 2 pour le CC pratique</p>
Pré-requis	Avoir le niveau ENF 1(minimum). Pratique personnelle régulière de la natation (conseillée).
Supports pédagogiques	<p>-Règlement FINA</p> <p>-Nager un crawl performant, D. Chollet, Amphora 2015</p> <p>-Manuel de natation(s), F. Potdevin et P. Pelayo, Amphora 2012</p> <p>-Les fondamentaux de la natation, M. Pedroletti, Amphora 2013</p> <p>-<a href="https://apprendre-a-nager.univ-rennes1.fr/natation/apprentissage/apprendre-par-techniques">https://apprendre-a-nager.univ-rennes1.fr/natation/apprentissage/apprendre-par-techniques</a></p>
Langue de l'enseignement	Cet enseignement est proposé en français
Enseignants impliqués	Gilles Vanlerberghe (PRAG EPS STAPS) et Guillaume Paya (PRCE EPS STAPS)

<p>D1 AGAPSC AASBE Semestres 1 et 2 ECTS : 6 (3 en S1 et 3 en S2)</p>	<p align="center"><b>Enseignement méthodes et techniques de gymnastique aquatique UE 2.2</b> <b>Blocs de compétences</b> Majeur : 6-1, 6-2 Mineur : 8</p>
<p align="center">Responsable : <a href="mailto:guillaume.paya@univ-littoral.fr">Paya Guillaume</a> <a href="mailto:guillaume.paya@univ-littoral.fr">guillaume.paya@univ-littoral.fr</a> PRCE EPS STAPS ULCO</p>	
<p>Objectifs généraux</p>	<p>Concevoir, animer et évaluer une séance d'animation dans le domaine des activités de la forme en milieu aquatique (gymnastique aquatique)</p>
<p>Descriptif du Contenu</p>	<p><b>Définition et principes fondamentaux de l'activité aquagymnique, propriétés et influence du milieu aquatique, techniques et méthodes d'enseignement des cours cardio-vasculaire et de renforcement musculaire.</b> <b>Supports : LIA, HIA, aquacombos, circuit-training et aquabiking</b></p>
<p>Compétences visées</p>	<p><u>Compétences disciplinaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>savoirs</b> : Mobiliser les bases théoriques et les méthodes de l'entraînement cardio-vasculaire et du travail en renforcement musculaire. Identifier les propriétés du milieu aquatique pour adapter son intervention</li> <li>- <b>savoirs faire</b> : Construire un répertoire de mouvements catégorisés et maîtriser leur exécution et leur démonstration, mettre en relation la musique et les mouvements (tempo), créer un climat sécuritaire et favorable au développement de l'action, stimuler la vie et la cohésion d'un groupe</li> <li>- <b>savoir être</b> : Faire preuve d'une attitude positive et enthousiaste Faire preuve d'autorité et de bienveillance Avoir de la patience et le goût de l'effort</li> </ul> <p><u>Compétences transversales :</u> S'auto-évaluer et savoir se remettre en question pour progresser S'adapter à des contextes et situations variées</p>
<p>Organisation pédagogique</p>	<p>Volume horaire total : 48h (24h Semestre 1 et 24h Semestre 2). A chaque semestre : TD pratique 18 à 20H + TD théoriques 4 à 6H</p>
<p>Modalités d'évaluation</p>	<p><b>1<sup>ère</sup> session.</b> S1 : CC pratique projet personnel de construction et de réalisation d'une séquence aquagymnique de type cardio avec choix des paramètres pour atteindre 2 zones d'effort différentes ; construction et animation auprès d'un petit groupe d'une séquence aquagymnique de type renfo en sécurité et selon un objectif précis. une organisation</p>

	<p>identifiable. Contrôle écrit terminal de 1h.</p> <p>S2 : CC pratique projet personnel de construction et d'animation d'une séquence puis d'une séance aquagymnique de type circuit training et aquabiking en effectif réduit (groupe de 3 ou 4) puis en grand groupe. Contrôle écrit terminal de 1h</p>
	<p><b>2<sup>ème</sup> session</b> : 1 contrôle écrit de 1h. .Pas de session 2 pour le CC pratique</p>
Pré-requis	Goût pour l'animation, une expérience dans le domaine du fitness est un plus
Supports pédagogiques	<p>-Aquafitness, de la théorie à la pratique, Yann Mathieu, Amphora 2016</p> <p>-Référentiel d'aquagym partie 1 et 2, Cyril Labrosse, Amazon fulfillment 2020</p> <p>-Gym aquatique, E. Profit et P . Lopez, Amphora, 2001</p> <p>-Guide des mouvements de musculation, F.Delavier, Vigot, 2010 (5<sup>ème</sup> éd)</p> <p>-La méthode Delavier de musculation pour la femme, F.Delavier et M. Gundill, Vigot, 2017</p>
Langue de l'enseignement	Cet enseignement est proposé en français
Enseignants impliqués	Guillaume Paya (PRCE EPS STAPS) et Patrick Bouville (MNS)

D1 AGAPSC AASBE Semestre 1 ECTS : 4	<b>Enseignement cours collectif fitness UE2.3</b> <b>Blocs de compétences</b> <b>Majeur : 4, 6</b>
Responsable : Johanna TOUSSAINT johanna.toussaint@univ-littoral.fr PRAG EPS STAPS ULCO	
Objectifs généraux	Cette unité d'enseignement vise à initier les étudiants à préparer, encadrer et évaluer une séquence d'animation dans le domaine du renforcement musculaire
Descriptif du Contenu	Notions fondamentales : Les différentes méthodes, équipements, modes contractiles, exercices et variantes, les étirements passifs et exercices associés Les apports scientifiques pour comprendre, sécuriser et adapter la pratique en fonction d'un public (historique, sociologique, physiologique, psychologique) L'approche pédagogique dans le domaine du renforcement musculaire (élaboration d'une séance et intervention de l'animateur)
Compétences visées	<i>Compétences disciplinaires :</i> - <b>savoirs :</b> Identifier les techniques de réalisation des exercices de base Identifier les principes de sécurité et d'efficacité liés à la pratique Maîtriser les principes des différentes méthodes d'entraînement - <b>savoirs faire :</b> Démontrer et expliquer les bases techniques liés au renforcement musculaire (placement, trajet, respiration, explication...) Respecter le rythme musical Concevoir des situations adaptées à la méthode d'entraînement et à l'objectif et une progression adaptée aux pratiquants Assurer la sécurité des pratiquants (sécuriser l'espace d'évolution, vérifier le matériel, respecter et faire respecter les règles de sécurité, prendre en compte l'intégrité physique des pratiquants) - <b>savoir être :</b> Faire preuve d'une attitude positive et enthousiasme Faire preuve d'autorité et de bienveillance Avoir le goût de l'effort  <i>Compétences transversales :</i> Accepter les critiques et savoir se remettre en question pour progresser Travailler seul et en équipe
Organisation pédagogique	Volume total 24h : TD pratique 18 à 20H + TD théoriques 4 à 6H
Modalités d'évaluation	Session 1 : 1 CC pratique sur la conception de situations en binôme + 1 CT théorique Devoir surveillé sur table 1h Session 2 : 1 CT théorique Devoir surveillé sur table 1h .Pas de session 2 pour le CC pratique
Pré-requis	Toute pratique de renforcement musculaire éventuelle
Supports pédagogiques	Encyclopédie des mouvements de musculation au poids de corps, Emmanuel Akermann, éditions Manokan, 2019 Méthode cross training, Aurélien Broussal-Derval, Stéphane Ganneau, 4 Trainer Editions, 2017 Étirement et renforcement musculaire, Thierry Waymel, Jacques Choque, Editions Amphora

Langue de l'enseignement	Cet enseignement est proposé en français
Enseignants impliqués	TOUSSAINT Johanna

**DOMAINE DE COMPETENCE 3 : Connaître le pratiquant et les publics**

<p>D1 AGAPSC AABES</p> <p>Semestre 2</p> <p>ECTS : 4</p>	<p><b>Enseignement psychologie du sport UE3.3</b></p> <p><b>Blocs de compétences :</b></p> <p><b>Majeur : 6-1-2</b></p> <p><b>Mineur : 5-4</b></p>
<p>Responsable : <a href="#">Fusil Richard</a></p> <p><a href="mailto:fusil.richard@orange.fr">fusil.richard@orange.fr</a></p>	
<p>Objectifs généraux</p>	<p>Il s'agit ici de sensibiliser les étudiants à certains enjeux émotionnels et affectifs suscités par la relation à l'autre et la pratique d'une activité non maîtrisée, avec à terme, l'objectif de mieux définir leur place dans le parcours des personnes rencontrées dans le cadre de leur activité professionnelle.</p> <p>L'anxiété, l'anxiété, le trauma et la dépression seront abordées ainsi que la distinction entre le normal et le pathologique dans leur expression. Une réflexion sur l'accueil de la singularité et sur la notion de soin, notamment dans le cadre de la pratique sportive et/ou aquatique, peut ainsi être envisagée.</p> <p>Nous aborderons enfin certains enjeux liés aux dynamiques de groupes au travers de concepts fondamentaux de la psychologie sociale et la place du jeu dans les relations intra et inter-groupes.</p> <p>D'une manière transversale, nous évoquons la pluralité des publics pouvant être accueillis dans le cadre de la pratique sportive, les institutions et la construction de projet, la diversité des intervenants dans le monde médical et médico-social, les ressources.</p>
<p>Descriptif du Contenu</p>	<p>Présentation</p> <p>Abord réels et fantasmatiques de l'eau, de la pratique sportive et de la place du maître nageur sauveteur.</p> <p>Échange théorique sur les manifestations physiques et psychiques de l'anxiété, la dépression, le trauma psychique. Conséquences lors de la rencontre et/ou de la pratique sportive ou ludique.</p> <p>En référence et avec les thèmes évoqués précédemment, construire un programme d'accompagnement de la personne en demande d'aide.</p> <p>Notion de groupe et dynamique de groupe, initiation à la psychologie sociale par le biais de la présentation de travaux fondamentaux de la discipline : effet pygmalion, soumission à l'autorité, théorie des conflits réels (buts supra-ordonnés), dissonance cognitive, désindividuation, paresse sociale, facilitation ou inhibition sociale.</p>

Compétences visées	<p><u>Compétences</u> : A l'issue de cette UE, l'étudiant doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• s'initier à la pluralité des approches proposées par la psychologie et les sciences sociales</li> <li>• explorer les savoirs de base associés à une notion non maîtrisée</li> <li>• appréhender la notion de souffrance psychique</li> <li>• rechercher et organiser des informations</li> <li>• présenter et faire comprendre certains protocoles expérimentaux</li> <li>• partager son ressenti</li> <li>• construire une réflexion s'appuyant sur l'échange et le dialogue en groupe</li> </ul>
Organisation pédagogique	5 x 2h de TD
Modalités d'évaluation	<p>Travail de recherche réalisé au domicile (7 points)</p> <p>Travail de rédaction réalisé au domicile (7 points)</p> <p>participation et présentation orale durant les TD (6 points)</p>
Pré-requis	Pas de prérequis
Supports pédagogiques	<p>Introduction à la psychopathologie, J Ménéchal. Dunod, 2021.</p> <p><a href="#">L'eau et les soins   Cairn.info</a></p> <p>Psychologie sociale, S Baggio. De Boeck, 2011.</p>
Langue de l'enseignement	Français
Enseignants impliqués	FUSIL RICHARD, Psychologue

D1 TC Semestre 1	D1 S2 3.2 Psychologie CM Enseignement Domaine 1 Bloc 1 Compétence 1.2
Responsable : Kuehn Carl Laboratoire de rattachement : URePSSS	
Objectifs généraux	Ce CM vise à décrire les grandes fonctions psychologiques de la motricité humaine en développement et les différents jalons de la croissance psychomotrice de la naissance à l'adolescence. Il a pour objectif d'expliquer comment le schéma corporel et l'image corporelle sont les concepts théoriques psychologiques permettant d'expliquer l'articulation de l'ensemble des dimensions de cette évolution, tout en les différenciant du sens de représentation corporelle utilisé en biologie et sociologie. L'ensemble des concepts abordés en CM permettront l'analyse de résistances ou de difficultés à s'engager dans les activités physiques et sportives.
Descriptif du Contenu	Référentiels corporels et somatotopie. Les niveaux de contrôle de l'activité motrice. Réflexes et conduites instrumentales. Intéro- et extéroception. Espaces subjectif et objectif. Postures et praxies. Tonus et donus. Emotions et intelligence. Schéma corporel et image corporelle (Schilder, Dolto, Ajuriaguerra). Stades de développement bio-psycho-socio de l'enfant de 0 à 16 ans (Wallon). L'image spéculaire (Wallon). Le développement psychomoteur de 1 à 3 ans : locomotion et préhension. Involution de la psychomotricité : le quatrième âge.
Compétences visées	<p><u>Compétences disciplinaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- savoirs : lire et comprendre des publications de psychologie traitant des concepts du CM.</li> <li>- savoir-faire : construire des séances d'activité physique tenant compte des limites du développement des fonctions psychomotrices, repérer les obstacles limitant l'engagement dans les activités physiques et sportives.</li> <li>-savoir-être : aborder les contenus du CM de la psychologie sans préjugés, se détacher de ses représentations de sens commun de la psychologie, du développement de l'enfant et de l'adolescent.</li> </ul> <p><u>Compétences transversales :</u></p> <p>Dom 6 Bloc 7.1 : Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française pour présenter une production et/ou argumenter un point de vue</p> <p>Dom 6 Bloc 9 : Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer avec ses pairs</p>
Organisation pédagogique	10h CM EPDT Pédagogie dite « inversée » en e-learning (supports pédagogiques dédiés) Veille pédagogique continue (Forum) et ponctuelle (Rendez-vous pédagogiques par visios) Temps total de travail étudiant estimé : 35 h (e-learning / lectures / visios / QCM)
Modalités d'évaluation	Session 1 : QCM (20 questions 20 mn) Session 2 : QCM (20 questions 20 mn) 50% de la note enseignement Psycho
Pré-requis	aucun

Supports pédagogiques (disponibles BU)	<p>Bernard M. , « PSYCHOMOTRICITÉ », <i>Encyclopædia Universalis</i> [en ligne], URL : <a href="http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/psychomotricite/">http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/psychomotricite/</a></p> <p>Coste, J. (1994). <i>La psychomotricité</i> (5e éd. ed., Que sais-je? ; 1706). Paris: Presses universitaires de France.</p> <p>Paoletti, R. (1999). <i>Education et motricité l'enfant de deux à huit ans</i> (Sciences et pratiques du sport. Pratique et technologie). Bruxelles: De Boeck Université GM.</p> <p>Pes, J. (2007). <i>Développer la conscience corporelle chez l'enfant de 3 à 7 ans pour une éducation à la santé</i> (Collection Psychomotricité). Marseille: Solal.</p> <p>Rossant, L. (1996). <i>L'éveil psychomoteur du jeune enfant</i> (Que sais-je? ; 3141). Paris: Presses universitaires de France.</p>
Langue de l'enseignement	Cet enseignement est proposé en français.
Enseignants impliqués	Kuehn Carl (MCU, Psychologie), STAPS, URePSSS

<p>D1 AGAPSC AASBE Semestre 1 ECTS : 4</p>	<p align="center"><b>Enseignement Anatomie-Myologie-Ostéologie-Education posturlae UE 3.1</b>  <b>Blocs de compétences</b>  <b>Majeur : 6-1-1 et 6-2-1</b>  <b>Mineur : 7-2 et 8-1</b></p>
<p align="center">Responsable :</p>	
<p>Objectifs généraux</p>	<p><b>TD</b> : Connaître les éléments anatomiques essentiels de la pratique sportive.  Comprendre le rôle des diverses structures anatomiques.  Analyser les processus rudimentaires de biomécanique.  Mettre en relation ses connaissances acquises en anatomie palpatoire.  Descriptif du Contenu</p>
<p>Descriptif du Contenu</p>	<p><b>TD</b> : <b>Anatomie générale: Définition de la terminologie et des repères anatomiques.</b>  <b>Présentation du corps humain sur le plan ostéologique, myologique et neuro-vasculaire.</b>  <b>Approfondissement des connaissances sur les articulations sollicitées par la pratique sportive , en particulier la natation et ses disciplines affiliées.</b></p>
<p>Compétences visées</p>	<p><u>Compétences disciplinaires</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>savoirs</b> : En TD : : Connaître le nom, le rôle, et les interactions des différentes structures anatomiques.  Connaître le fonctionnement des articulations majeures lors de la pratique sportive</li> <li>- <b>savoirs faire</b> : En TD : Mettre en relation l'anatomie et le mouvement  Repérer en anatomie palpatoire, l'emplacement des structures anatomiques.  Identifier les grands conflits anatomiques de la pratique sportive</li> <li>-<b>savoirs être</b> : En TD : Appréhender sa propre biomécanique anatomique afin d'améliorer sa propre pratique ou conseiller celles des autres.</li> </ul> <p><u>Compétences transversales</u> :</p> <p><i>Eviter les gestes et mouvements susceptibles d'être pathologiques, pérenniser son activité et celles des autres, développer les outils anatomiques de la performance par la compréhension de la biomécanique anatomique.</i>  Organisation pédagogique</p>
<p>Organisation pédagogique</p>	<p>Volume horaire total : 30h (20h CM et 10h TD)</p>
<p>Modalités d'évaluation</p>	<p><b>1<sup>ère</sup> session</b> : <b>TD</b> : Devoir surveillé sur table 2h comportant 20 QCM &amp; 2 questions rédactionnelles  <b>2<sup>ème</sup> session</b> : <b>TD</b> : Devoir surveillé sur table 2h comportant 20 QCM &amp; 2 questions rédactionnelles</p> <p>Pour les UE comprenant du CM et du TD, la note finale retenue pour l'évaluation sera répartie comme suit : 4/5 ième pour les CM et 1/5 ième pour les TD.</p>
<p>Pré-requis</p>	
<p>Supports pédagogiques</p>	<p><b>EN TD</b> :  <a href="http://anatomie3d.univ-lyon1.fr/">http://anatomie3d.univ-lyon1.fr/</a></p>



D1 AGAPSC AASBE Semestre 1 ECTS : 3	Enseignement connaissance des différents publics UE 3.4 <b>Blocs de compétences</b> Majeur : 6-1 et 6-2
Responsable : Paya Guillaume guillaume.paya@univ-littoral.fr PRCE EPS STAPS ULCO	
Objectifs généraux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître les spécificités des différents publics</li> <li>- Faire le lien avec la pratique de la Natation</li> </ul>
Descriptif du Contenu	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Caractéristiques de l'enfant au sénior</li> <li>- Evaluation des caractéristiques des différents publics (tests de capacité fonctionnelle validés par le CNOSF)</li> <li>- Adaptation de la pratique de l'activité en lien avec les caractéristiques des publics</li> </ul>
Compétences visées	<p><i>Compétences disciplinaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>savoirs</b> : connaître les différentes caractéristiques et facteurs de performance selon les âges</li> <li>- <b>savoirs faire</b> : construire des programmes adaptés en fonction des caractéristiques des publics</li> <li>- <b>savoirs être</b> : être capable d'adapter son contenu par rapport aux spécificités des différents publics</li> </ul>
Organisation pédagogique	Volume horaire total : 17h (7h CM et 10h TD)
Modalités d'évaluation	<p><b>1<sup>ère</sup> session</b> : Contrôle écrit terminal de 1h00(TD) et 1h devoir sur table (travail de recherche et de synthèse sous la forme de mindmap) (CM)</p> <p><b>2<sup>ème</sup> session</b> : Idem session 1</p> <p>Pour cette UE comprenant du CM et du TD, la note finale retenue pour l'évaluation sera répartie comme suit : 50% pour les CM et 50% pour les TD.</p>
Pré-requis	Connaissances générales des spécificités de l'activité de la natation
Supports pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ressources de l'université d'Artois</li> <li>- Ressources de la Fédération Française de Natation</li> </ul>
Langue de l'enseignement	Cet enseignement est proposé en français
Enseignants impliqués	FORMA (divers intervenants), Mme Delphine Renard

## **DOMAINE DE COMPETENCE 4 : Intervenir en milieu professionnel**

<p>D1 AGAPSC AASBE Semestres 1 et 2 ECTS : 6 (3 en S1 et 3 en S2)+ Ajout au diplôme</p>	<p style="text-align: center;"><b>Enseignement sécurité et sauvetage en milieu aquatique UE 4.1</b> <b>Blocs de compétences</b> Majeur : 8-1 , 6-2 Mineur : 4,5</p>
<p style="text-align: center;">Responsable : Paya Guillaume guillaume.paya@univ-littoral.fr PRCE EPS STAPS ULCO</p>	
<p>Objectifs généraux</p>	<p>Etre opérationnel dans le domaine du maintien de l'hygiène, de la prévention des noyades, du sauvetage aquatique et du secours à la personne dans tous les lieux de baignade autorisés</p>
<p>Descriptif du Contenu</p>	<p><b>-connaissances historiques et réglementaires liées à la fonction de MNS</b> <b>-connaissances relatives à l'hygiène et au traitement de l'air et de l'eau</b> <b>-les noyades (définitions, causes et statistiques) et les stratégies de lutte contre les noyades en France et dans le monde (l'aisance aquatique et le savoir nager)</b> <b>-Risques et sécurité en structure aquatique : le POSS, PSE1 ou recyclage</b> <b>-cours pratique en piscine : préparation aux 3 tests techniques de sortie pour l'ajout au diplôme</b></p>
<p>Compétences visées</p>	<p><i>Compétences disciplinaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>savoirs</b> : Maîtriser la réglementation en matière de traitement et de qualité de l'eau identifier les principes et techniques efficaces de sauvetage et de secourisme identifier les types de contaminations et les risques dans un établissement de bain</li> <li>- <b>savoirs faire</b> : Concevoir, organiser, gérer la surveillance et la sécurité d'un lieu de pratique des activités aquatiques qu'il soit artificiel (centre nautique) ou naturel, d'accès gratuit ou payant Intervenir et porter secours à tout public, gérer les secours en cas d'accident. Gérer un poste de secours et s'intégrer dans un POSS Evaluer les risques liés à un équipement ou un contexte de pratique et leur niveau d'acceptabilité pour mettre en oeuvre des mesures correctives appropriées Assurer l'hygiène de l'eau et de l'air y compris en gérant les matériels spécifiques correspondant. Assurer l'accueil du public et la relation aux usagers</li> <li>-<b>savoir être</b> : S'engager dans un entraînement personnel rigoureux et régulier. Accepter de réfléchir à sa pratique pour progresser.</li> </ul> <p><i>Compétences transversales :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Travailler en équipe</li> <li>Contrôler ses émotions</li> <li>Disposer d'un très bon relationnel</li> </ul>
<p>Organisation pédagogique</p>	<p>Volume horaire total : 115h (75h Semestre 1 et 40h Semestre 2). A noter : Jusque 25h d'allègement sur le volume horaire global pour les détenteurs du PSE1 BNSSA A chaque semestre : 80% TD pratique + 20% TD théorique</p>

Modalités d'évaluation	<p><b>1<sup>ère</sup> session</b>  S1 : 800m PMT / épreuve combinée mannequin (barèmes de temps) et contrôle des connaissances (devoir sur table 1h)  S2 : 3 tests techniques en piscine <b>éliminatoires</b>  <b>Epreuve orale de 10 minutes (questions/réponses) devant jury</b>  Et QCM 40 questions avec une note supérieure ou égale à 30 (<u>pour les étudiants n'ayant pas le BNSSA</u>)</p> <p><b>2<sup>ème</sup> session</b> : idem pour les tests techniques et QCM  Epreuve orale devant jury de 20 minutes maximum</p> <p><b>IMPORTANT</b> : pour pouvoir prétendre à l'ajout au diplôme et obtenir le titre de MNS, l'étudiant doit <b>OBLIGATOIREMENT</b> réussir les 3 tests techniques*, avoir le PSE1 ou équivalent à jour de la formation continue, avoir minimum 10/20 à l'UE SSMA (pas de compensation possible avec d'autres UE)</p> <p>*auxquels se rajoute le QCM (pour les étudiants n'ayant pas le BNSSA)</p>
Pré-requis	être apte à la pratique du sauvetage en milieu aquatique (Certificat médical)
Supports pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Etre MNS...aujourd'hui et demain Camporelli, Lebihain, Nieto, Vignac, Villaret, éd revue EPS 2017</li> <li>-Pour une stratégie de lutte contre les noyades : rapport IGEN-IGJS 2019</li> <li>-Conférence nationale de consensus sur l'aisance aquatique à 4, 5 et 6 ans : rapport remis à madame la ministre des sports en février 2020</li> <li>-Préparation au BNSSA, éd Icône Graphic (pour les étudiants n'ayant pas le BNSSA)</li> <li>-Référentiel à jour PSE1</li> </ul> <p><a href="https://www.guide-piscine.fr/traitement-de-l-eau/le-traitement-de-l-eau-de-votre-piscine-343_A">https://www.guide-piscine.fr/traitement-de-l-eau/le-traitement-de-l-eau-de-votre-piscine-343_A</a></p>
Langue de l'enseignement	Cet enseignement est proposé en français
Enseignants impliqués	Guillaume Paya (PRCE EPS STAPS) et intervenants issus du milieu professionnel/ associatif

<p>D1 AGAPSC AASBE Semestres 1 et 2 ECTS : 6 en S2</p>	<p>Enseignement Préparation à la mise en stage et Mise en situation professionnelle UE 4.2 <b>Blocs de compétences</b> Majeur : 4,5 Mineur : 6-1, 8-1</p>
<p>Responsable : Paya Guillaume guillaume.paya@univ-littoral.fr PRCE EPS STAPS ULCO</p>	
<p>Objectifs généraux</p>	<p>Découvrir une organisation professionnelle structurée, s'y intégrer et agir en co(-)responsabilité en son sein.</p>
<p>Descriptif du Contenu</p>	<p>-accompagnement dans la recherche de structures de stage -savoir rédiger une lettre de demande de stage -maîtrise de l'outil Pstage -Observation, pratique accompagnée et guidée par le tuteur de stage permettant une intervention de plus en plus autonome dans les domaines de la surveillance/sécurité des structures aquatiques, de l'animation des activités aquatiques et de l'enseignement et du perfectionnement de la natation.</p>
<p>Compétences visées</p>	<p><u>Compétences disciplinaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>savoirs</b> : connaître les lieux où s'exerce la fonction de MNS, ses missions et les publics diversifiés. Connaissances juridiques générales (code du travail, code de la santé publique, code du sport...) et le POSS en particulier Identifier, sélectionner et mettre en relation diverses ressources spécialisées (cf méthodes et techniques de la natation, gym aquatique et fitness notamment) pour analyser l'environnement professionnel et agir</li> <li>- <b>savoirs faire</b> : Concevoir, organiser, gérer la surveillance, la sécurité et l'hygiène d'un lieu de pratique des activités aquatiques d'accès payant (CO)Intervenir-encadrer dans des conditions de sécurité les activités aquatiques en cours collectif, la natation scolaire et l'école de natation.</li> <li>-<b>savoir être</b> : Accepter de réfléchir à sa propre pratique pour mieux intervenir</li> </ul> <p><u>Compétences transversales :</u> Travailler en équipe Etre curieux et accepter les remarques constructives Disposer d'un très bon relationnel</p>
<p>Organisation pédagogique</p>	<p>Volume horaire total : 15h TD au semestre 1 de préparation à la mise en stage. 200h de stage filé ou massé sur S1 et S2 ( 100h en piscine d'accès payant et 100h en club de natation de préférence affilié FFN) <b>Voir livret de stage</b></p>

Modalités d'évaluation	<p><b><u>L'évaluation de l'UE a lieu au semestre 2</u></b></p> <p><b><u>1<sup>ère</sup> session</u></b></p> <p>2 rapports de stage (piscine d'accès payant et club de natation) avec grand oral de 20 minutes (10 minutes de présentation/soutenance des dossiers suivies de 10 minutes de questionnement du candidat). L'étudiant(e) n'ayant pas validé son stage* passera en 2<sup>ème</sup> session. Evaluation formative du tuteur de stage (fiches bilan) et visite conseil du formateur. <b>Voir livret de stage</b></p> <p><b><u>2<sup>ème</sup> session :</u></b></p> <p>2 rapports de stage (piscine d'accès payant et club de natation) avec grand oral de 20 minutes (10 minutes de présentation/soutenance des dossiers suivies de 10 minutes de questionnement du candidat). L'étudiant(e) n'ayant pas validé son stage* sera ajourné. Evaluation formative du tuteur de stage (fiches bilan) et visite conseil du formateur. <b>Voir livret de stage</b></p> <p><b>IMPORTANT :Pas de stage=Pas de grand oral=Ajourné</b></p> <p><b>*Conditions pour valider les stages:</b> Conventions validées, conformes (avec les signatures) et rendues dans les délais impartis A noter que les Fiches de suivi et Fiches bilan signées par les tuteurs de stage (attestant des présences) sront rendues au plus tard le jour de la soutenance.</p>
Pré-requis	Vous devez impérativement être titulaire du PSE1 (Premiers Secours en Equipe Niveau 1) ou son équivalent à jour de la formation continue pour le début de votre stage.
Supports pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Etre MNS...aujourd'hui et demain Camporelli, Lebihain, Nieto, Vignac, Villaret, éd revue EPS 2017</li> <li>-POSS de la structure aquatique de stage</li> <li>-Règlement annuel de l'école de natation française</li> <li>-version abrogée du 30 avril 2008 de l'arrêté du 16 juin 1998 (code du sport) relatif au POSS dans les établissements de natation et d'activités aquatiques d'accès payant</li> <li>-circulaire du 22/8/2017 paru au BO n°34 : Enseignement scolaire de la natation Premier et second degrés</li> </ul>
Langue de l'enseignement	Cet enseignement est proposé en français
Enseignants impliqués	Guillaume Paya (PRCE EPS STAPS) et intervenants issus du milieu professionnel/ associatif



<p>D1 AGAPSC AABES Semestre 2 ECTS : 2</p>	<p align="center"><b>Enseignement Organisation et gestion d'un événement sportif UE 4.3</b> <b>Blocs de compétences</b> <b>Majeur : 5-3, 5-2 ; 5-1</b> <b>Mineur : 4</b></p>
<p align="center">Responsable : <a href="mailto:paya.guillaume@univ-littoral.fr">Paya Guillaume</a> <a href="mailto:paya.guillaume@univ-littoral.fr">guillaume.paya@univ-littoral.fr</a> PRCE EPS STAPS ULCO</p>	
<p>Objectifs généraux</p>	<p>Cette unité d'enseignement vise à acquérir une vision globale de l'organisation d'une manifestation sportive ainsi que des connaissances connexes dans les grands domaines concernés par la mise en œuvre d'un projet événementiel.</p>
<p>Descriptif du Contenu</p>	<p>Partie 1 : introduction : historique et définition Partie 2 : conception d'un événement : positionnement et objectifs Partie 3 : fonctions préparatoires : les grandes tâches et organisation par commissions Partie 4 : déroulement Partie 5 : bilans d'un événement et conclusion</p>
<p>Compétences visées</p>	<p><u>Compétences disciplinaires :</u></p> <p>- <u>savoirs :</u> Connaître les grandes étapes de l'organisation d'un événement / Identifier les grandes tâches préparatoires, les prioriser et planifier dans le temps / Identifier les enjeux et objectifs visés par l'événement / Connaître l'environnement légal et sécuritaire d'une manifestation sportive</p> <p>- <u>savoirs faire :</u> Être capable d'identifier les ressources disponibles au sein de l'organisation / Répartir et planifier le travail entre les collaborateurs / Assurer la gestion financière et comptable de premier niveau / Définir un plan de communication de premier niveau / Animer une équipe en vue de l'organisation d'une manifestation sportive / Analyser les points forts et les lacunes d'une organisation</p> <p>- <u>savoir être :</u> Faire preuve de rigueur et de méthode / Être force de proposition / Être capable d'analyser et d'agir en fonction / Avoir une attitude dynamique et pro-active</p> <p><u>Compétences transversales :</u> Travailler en équipe Disposer d'un très bon relationnel Sens d'analyse</p>
<p>Organisation pédagogique</p>	<p>Volume total 10h : Travaux dirigés 10h</p>
<p>Modalités d'évaluation</p>	<p>Session 1 : Devoir surveillé sur table 1h (10pts) + Dossier sur un événement (10pts) Session 2 : Idem session 1</p>

Pré-requis	Avoir des notions en marketing Expérience de terrain dans l'événementiel (participant, public ou organisateur)
Supports pédagogiques	Organiser un événement sportif – M.Desbordes & J.Falgoux Les enjeux de l'événement sportif – N.Didry
Langue de l'enseignement	Cet enseignement est proposé en français
Enseignants impliqués	DAVID PONS, directeur de structure aquatique

## **DOMAINE DE COMPETENCE 5 : Communiquer et gérer en**

<p>D1 AGAPSC AASBE Semestre 1 ECTS : 2</p>	<p align="center"><b>Expression écrite et orale (E.E.O) UE 5.1</b> <b>Blocs de compétences</b> <b>Majeur : 2, 3</b></p>
	<p align="center">Responsable : <a href="mailto:paya.guillaume@univ-littoral.fr">Paya Guillaume</a> <a href="mailto:paya.guillaume@univ-littoral.fr">guillaume.paya@univ-littoral.fr</a> PRCE EPS STAPS ULCO CGU de rattachement : <a href="#">Calais</a></p>
<p>Objectifs généraux</p>	<p><i>Communiquer et gérer en situation professionnelle par la maîtrise de l'expression écrite et orale</i></p>
<p>Descriptif du Contenu</p>	<p><b>Méthodes pour déchiffrer un texte et le résumer</b></p> <p>Les différents types d'arguments ; méthode pour construire un paragraphe argumentatif</p> <p>Les registres de langue ; le langage verbal et non verbal dans l'expression orale</p>
<p>Compétences visées</p>	<p><i>Compétences disciplinaires</i> : A l'issue de cette UE, l'étudiant doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- savoirs : comprendre et analyser la structure d'un texte ou d'un discours Identifier différents types d'arguments</li> <li>- savoirs faire : extraire les idées directrices d'un texte et rédiger un résumé défendre une idée personnelle sur un thème en argumentant à l'écrit et à l'oral</li> <li>-savoir être : Etre rigoureux et avoir l'esprit critique</li> </ul> <p><i>Compétences transversales</i> : <i>Synthétiser, organiser sa pensée</i></p>
<p>Organisation pédagogique</p>	<p>Volume horaire total : 15h TD travail personnel de recherche d'articles, d'écriture, mise en scène avec l'outil vidéo</p>
<p>Modalités d'évaluation</p>	<p><b>1<sup>ère</sup> session</b> : 100% contrôle continu avec 3 notes : -1 contrôle écrit avec résumé de texte (1/3 de la note finale) -1 contrôle écrit avec paragraphe argumentatif (1/3 note de la note finale) -1 exposé oral filmé sous forme de devoir maison (1/3 note de la note finale) <b>2<sup>ème</sup> session</b> : devoir sur table 1h : résumé de texte ou paragraphe argumentatif</p>
<p>Pré-requis</p>	<p>Maîtrise globale de la langue française (syntaxe, orthographe, conjugaison) Avoir un goût prononcé pour la lecture est un plus</p>
<p>Supports pédagogiques</p>	<p>-Techniques de l'expression écrite et orale, Denis Baril, Dalloz, 2008 -Divers articles ayant pour thématiques le football, la natation, le sport et la santé</p>

Langue de l'enseignement	Cet enseignement est proposé en français
Enseignants impliqués	Guillaume Paya (PRCE EPS STAPS)

<p>D1 AGAPSC AASBE Semestre 1 ECTS : 2</p>	<p><b>Enseignement Informatique - bureautique - techniques de communication UE 5.2</b> <b>Blocs de compétences</b> <b>Majeur : 1, 2</b> <b>Mineur : 4, 5</b></p>
<p>Responsable : <a href="#">Vanlerberghe Gilles</a> <a href="mailto:Gilles.vanlerberghe@univ-littoral.fr">Gilles.vanlerberghe@univ-littoral.fr</a> CGU de rattachement : <a href="#">Calais</a></p>	
<p>Objectifs généraux</p>	<p><i>Communiquer et gérer en situation professionnelle par l'utilisation des suites bureautiques et informatiques.</i></p>
<p>Descriptif du Contenu</p>	<p>Partie 1. Utilisation de la plateforme de travail numérique Sakaï</p> <p>Partie 2. LibreOffice Calc pour produire des tableaux incluant des calculs et des graphiques. LibreOffice Writer pour écrire du texte et y inclure les tableaux et graphiques LibreOffice Impress pour réaliser des présentations</p>
<p>Compétences visées</p>	<p><u>Compétences disciplinaires</u> : A l'issue de cette UE, l'étudiant doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- savoirs : Connaître les possibilités offertes par les différents logiciels en vue de la réalisation de leur projet de communication. Savoir chercher de l'information et utiliser les différents sites et ressources mises à leur service. Connaître les droits et devoirs des utilisateurs.</li> <li>- savoirs faire : Paramétrer les logiciels, ordonner les informations collectées. Savoir mettre en page et utiliser les fonctions automatiques proposées par les logiciels.</li> <li>-savoir être : Etre curieux, chercher des solutions</li> </ul> <p><u>Compétences transversales</u> : <i>Rechercher et classer</i> des données pour les retrouver facilement.</p>
<p>Organisation pédagogique</p>	<p>Utilisation du travail à distance et en présentiel par l'intermédiaire des outils informatiques et internet. Exemple : Volume total 40h : Travaux dirigés 10h en présentiel, 5 heures à distance. 10h de travail personnel.</p>
<p>Modalités d'évaluation</p>	<p>Session 1. C/TD : Réalisation d'un dossier montrant l'utilisation et les connexions de 3 logiciels de bureautique (tableur, texte, présentation) sur un sujet lié à la natation nécessitant la recherche et l'organisation d'informations sur internet. Travail à déposer dans Devoirs évalués sur la plateforme Sakaï. En annexe une capture d'écran au nom de l'étudiant montrant la validation de 3 compétences numériques dont 2 au moins de niveau 3 (mener une recherche et une veille d'information, gérer des données, traiter des données).</p> <p>Session 2. Amélioration du dossier de la session 1 en montrant clairement les points qui ont été modifiés. Possibilité de garder les partie qui étaient satisfaisantes. Le dossier enregistré au format pdf sera intitulé D1_Calais_2021_Info_S1_NomPrenom</p>

Pré-requis	Avoir des connaissances en informatique et internet de niveau 1 et 2 (selon le registre de compétences PIX) ou B2I lycée.
Supports pédagogiques	Sites et ressources de l'ULCO
Langue de l'enseignement	Exemple : Cet enseignement est proposé en français (90%) et anglais (10% lecture)
Enseignants impliqués	Gilles Vanlerberghe, PRAG EPS ULCO Calais

D1 AGAPSC AASBE Semestre 2 ECTS : 2	<b>Enseignement ANGLAIS UE 5.3</b> <b>Blocs de compétences</b> <b>Majeur : 3</b> <b>Mineur : 4,5</b>
Responsable : Bones Stephen <a href="mailto:stephen.bones@univ-littoral.fr">stephen.bones@univ-littoral.fr</a> Laboratoire de rattachement ou CGU de rattachement :	
Objectifs généraux	<i>Acquisition, développement et renforcement des compétences et des connaissances en langue Anglaise</i>
Descriptif du Contenu	<i>Anglais spécifique et Anglais général Les structures grammaticales et lexicales afin de comprendre et de se faire comprendre Le lexique spécifique Thématiques : Healthy living, well-being, sports, swimming</i>
Compétences visées	<i>Compétences langagières -compréhension orale et compréhension écrite -expression orale et écrite  Accroissement des structures langagières</i>
Organisation pédagogique	TD : 15 heures Travail en distanciel sur une plateforme de langues. L'utilisation d'outils de certification dans le cadre des enseignements (Université de Cambridge)
Modalités d'évaluation	Devoir écrit : 2 heures portant sur l'ensemble du programme

Supports pédagogiques	Plateforme EDMODO, outils de l'Université de Cambridge, BBC, British Council
Langue de l'enseignement	Anglais
Enseignants impliqués	Bones Stephen, ULCO

## **ORGANISATION DE LA DEUXIEME ANNEE**

<u>Domaine de Compétence</u>	<u>U.E</u>	<u>ECTS</u>	<u>D2 PARCOURS NAAS</u>	<u>Volume horaire</u>	<u>S3</u>	<u>ECTS S3</u>	<u>S4</u>	<u>ECTS S4</u>
D 1. Connaître et Analyser son environnement professionnel	U.E 6.1	2	Sociologie des organisations <b>BONUS</b>	10h TD	10	2	noté en S4 (SAÉ)	
	U.E 6.2	2	Gestion des administrations sportives, clubs et entreprises <b>BONUS</b>	11h TD	11	2		
D2. Connaître les APSA pour animer et encadrer	U.E 7.1	6	Méthodes et techniques de la natation course	48 H TD(2x24)	24	3	24	3
	U.E 7.2	6	Méthodes et techniques de gymnastique aquatique	48 H TD(2x24)	24	3	24	3
	U.E 7.3	6	Cours collectifs techniques cardio + renfo CQP AGEE	48 H TD(2x24)	24	3	24	3
D.3 Connaître le Pratiquant et les publics	U.E 8.1	3	Prise en charge des publics spécifiques	11h TD	11	3		
	U.E 8.2	2	Diététique / Alimentation	6H CM 2h TD			8	2
	U.E 8.3	3	Analyse Vidéo et motricité du nageur	18 H TD	18	3		
	U.E 8.4	3	Traumatologie sportive - Pathologies récurrentes - rééducation	6H CM 8h TD			14	3
D.4 Intervenir en milieu professionnel	U.E 9.1	6	Préparation à la mise en stage (MSP) construction projet pro CQP +Stage "MSP" Mise en situation professionnelle	15 H TD	15HTD			6
D.5 Communiquer et gérer en situation professionnelle	U.E 10.1	2	Comptabilité	10HTD			10	2
	U.E 10.2	3	Marketing, vente, actions commerciales, mécénat et sponsoring	6H CM 8h TD	14	3		
	U.E 10.3	2	Anglais appliqué	12 H TD			12	2
	U.E 10.4	3	Sites Web et réseaux sociaux et culture digitale	15 H TD	15	3		
D.6 Mettre en œuvre des projets spécifiques	U.E 11.1	6	Conception et réalisation d'un projet pédagogique	32 H TD	16	3	16	3
	U.E 11.2	3	Organisation et gestion d'un événementiel	20 H TD	10		10 UE commence en S3 mais noté	
	U.E 11.3	2	Sensibilisation à l'éco-citoyenneté	6HCM+6HTD	12	2		
		60	<b>TOTAL HEURES</b>	346 cours (+stages)		30		30

## **DOMAINE DE COMPETENCE 1 : Connaître et analyser son environnement professionnel**

D2 STAPS AABES U.E 6.1	Sociologie des organisations
<p>Responsable : Alessandro Porrovecchio</p> <p>Laboratoire de rattachement : ULR 7369 URePSSS (Unité de Recherche Pluridisciplinaire Sport Santé Société)</p>	
<b>Objectifs généraux</b>	Le cours de « Sociologie des organisations » souhaite présenter aux étudiant.e.s de la formation DEUST une synthèse accessible du monde des organisations sportives.
<b>Descriptif du contenu</b>	<p>Le cours se structure en deux parties :</p> <p>1. Cour Magistral (10h CM) structure en différents modules :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définitions : approche sociologique aux organisations</li> <li>• Les sociologies appliquées aux organisations sportives</li> <li>• Du macro au micro : différentes échelles d'analyse</li> <li>• Organisations sportives publiques et privées</li> <li>• Les acteurs des organisations sportives</li> </ul> <p>2. Travaux dirigés (6h TD) : les étudiant.e.s doivent effectuer un travail de recherche dans le milieu des organisations sportives</p>
<b>Compétences visées</b>	A l'issue de cette UE, l'étudiant.e est capable de s'orienter dans le monde complexe et multiforme des organisations sportives, il/elle en connaît les principales théories, acteurs, dimensions interprétatives et pratiques. Il/elle a également acquis des compétences en matière de recherche qualitative dans le domaine de la sociologie générale et de la sociologie des organisations, afin de renforcer sa réflexivité.
<b>Organisation pédagogique</b>	Volumes horaires : 10h CM 6h TD

<b>Modalités d'évaluation</b>			
	Nature des épreuves	Coefficient	Durée
CC	Dossier	40%	
CT	QCM et/ou questions ouvertes	60%	
ER (épreuve de rattrapage)	QCM et/ou questions ouvertes	100%	
<i>Précisions :</i>			

<b>Pré-requis</b>	Aucun pré-requis
<b>Bibliographie / Supports pédagogiques</b>	<p>Bernoux, P. (2014). Sociologie des organisations. Initiation théorique suivie de douze cas pratiques (La): Initiation théorique suivie de douze cas pratiques. Média Diffusion.</p> <p>Gasparini, W. (2000). Sociologie de l'organisation sportive. Editions La Découverte.</p> <p>Lafaye, C. (1996). Sociologie des organisations. Nathan université.</p> <p>Du matériel sera mis à disposition au fur et à mesure sur l'ENT (SAKAI)</p>
<b>Langue de l'enseignement</b>	<p>Français</p> <p>Les supports pédagogiques peuvent être en anglais</p>
<b>Enseignants impliqués</b>	<p>Alessandro Porrovecchio (CM)</p> <p>Valentin Bourlois (TD)</p>

D2 AABES UE 6.2	Gestion des administrations sportives, clubs et entreprises
<p style="text-align: center;">Responsable : Guillaume Duchateau</p> <p style="text-align: center;">Laboratoire de rattachement : Laboratoire TVES (Territoires, Villes, Environnement &amp; Société) - ULR 4477</p>	
<b>Objectifs généraux</b>	Ce cours vise à donner une vision précise de l'interrelation qu'entretiennent les administrations sportives, les clubs et le secteur privé marchand
<b>Descriptif du contenu</b>	<p>1 Définition : les clubs sportifs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les clubs sportifs constitués sous la forme d'associations</li> <li>- Les clubs professionnels</li> </ul> <p>2 Le cadre réglementaire de l'attribution des subventions</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le fondement</li> <li>- Le droit commun</li> <li>- Les clubs professionnels</li> <li>- Les autres formes de soutien financier</li> </ul> <p>3 L'utilisation ou la gestion des équipements par les clubs sportifs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise à disposition gratuite</li> <li>- La mise à disposition moyennant redevance</li> <li>- La mise en concurrence</li> </ul> <p>4 Le soutien en personnel</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise à disposition de personnel</li> <li>- Le cas des clubs professionnels</li> <li>- Le cumul d'emplois</li> </ul> <p>5 La contractualisation des relations entre les collectivités et les clubs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entre logique de partenariat et logique de projet</li> <li>- Des conventions adaptées aux différents temps</li> </ul> <p>6 Le partenariat public-privé</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le financement mixte</li> </ul>

<b>Compétences visées</b>	<p>Les étudiants devront être éclairés sur relation entre le sport, les collectivités territoriales et le secteur privé marchand.</p> <p>A l'issue de ce cours, l'étudiant doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaitre les compétences des différentes collectivités territoriales et leurs implications respectives dans le sport ainsi que les formes de contractualisation avec le milieu associatif sportif</li> <li>- Comprendre l'intérêt d'une collectivité territoriale à s'impliquer dans le sport</li> <li>- Analyser et Problématiser une/des situation(s) concrète(s) liée(s) à la relation entre le sport, le secteur privé marchand et les collectivités territoriales</li> </ul>
<b>Organisation pédagogique</b>	Volumes horaires : 4h CM

<b>Modalités d'évaluation</b>			
	Nature des épreuves	Coefficient	Durée
CC			
CT	Devoir sur table		1 h
ER (épreuve de rattrapage)	Dossier de 2 pages à rendre en seconde session		
<i>Précisions : 4/5ième pour les CM et 1/5ième pour les TD dans la note finale.</i>			

<b>Pré-requis</b>	Aucun pré-requis
<b>Bibliographie / Supports pédagogiques</b>	<p>Bayeux P, Le sport et les collectivités territoriales, PUF, 2013</p> <p>Bayeux P, Les relations entre collectivités locales et clubs sportifs, PUF, 2014</p> <p>Bourg JF, Gouguet JJ, Sport et territoire - Les enjeux pour les collectivités locales, PUS, 2017</p> <p>Bourg JF, Nys JF, Clubs sportifs et collectivités territoriales, PUS, 2012</p> <p>Callède JP, Dane M, Sociologie des politiques sportives locales: Trente ans de vie sportive à Bègles, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2019</p> <p>Delattre E, Aimé I, Le « naming » : une forme de parrainage originale, Management &amp; Avenir 2010/5 (n° 35)</p>

	Sébileau A, Martel L, Les sports de nature comme actions publiques - regards croisés d'experts et d'analystes, PUS, 2019
<b>Langue de l'enseignement</b>	Cet enseignement est proposé en français
<b>Enseignants impliqués</b>	Guillaume Duchateau

D2 AABES UE 6.2	Gestion des administrations sportives, clubs et entreprises : <b>Enseignement en TD</b>
Responsable : LE MOIGNE Michel	
<b>Objectifs généraux</b>	Ce cours vise à donner une vue globale de la gestion d'un club sportif et de ses différentes interactions avec les entités partenaires
<b>Descriptif du contenu</b>	<p>1 Définition : les clubs sportifs - Association loi 1901</p> <p>2 Gestion humaine Connaitre les différents types de personnes qui gravitent autour du club et qui participent au quotidien</p> <p>3 Gestion sportive Projet sportif Organiser les activités Se développer et performer</p> <p>4 Gestion financière Créer, gérer un budget avec recettes et dépenses Recherche de financements Recherche de subventions</p> <p>5 Gestion communication Les outils d'aujourd'hui</p>

<b>Compétences visées</b>	<p>Les étudiants devront être éclairés sur comment gérer au quotidien une association du point de vue des élus et des salariés</p> <p>A l'issue de ce cours, l'étudiant doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaitre les statuts d'une association</li> <li>- Connaitre le rôle de chaque acteur du club, leurs droits et leurs devoirs</li> <li>- Comprendre les mécanismes de création d'une activité et d'une manifestation</li> <li>- Etablir un budget sur une action</li> <li>- Savoir placer son club au centre d'un projet sportif</li> </ul>
<b>Organisation pédagogique</b>	Volumes horaires : 6 heures 6h TD

<b>Modalités d'évaluation</b>			
	Nature des épreuves	Coefficient	Durée
CC			
CT	Devoir sur table		1 h
ER (épreuve de rattrapage)	Dossier de 2 pages à rendre en seconde session concernant les CM		
<p><i>Précisions</i> : Pour les UE comprenant du CM et du TD, la note finale retenue pour l'évaluation sera répartie comme suit : 4/5 ième pour les CM et 1/5 ième pour les TD.</p>			

<b>Pré-requis</b>	Aucun pré-requis
<b>Bibliographie / Supports pédagogiques</b>	
<b>Langue de l'enseignement</b>	Cet enseignement est proposé en français
<b>Enseignants impliqués</b>	Michel LE MOIGNE

## DOMAINE DE COMPETENCE 2 : Connaître les APSA pour animer et encadrer

<p>D2 AGAPSC AABES Semestres 3 et 4 ECTS : 6 (3 en S3 et 3 en S4)</p>	<p style="text-align: center;">Enseignement méthodes et techniques de la natation de course UE 7.1 <b>Blocs de compétences</b> Majeur : 6-1 et 6-2</p>
<p style="text-align: center;">Responsable : Guillaume Paya <a href="mailto:guillaume.paya@univ-littoral.fr">guillaume.paya@univ-littoral.fr</a> STAPS ULCO</p>	
<p><b>Objectifs généraux</b></p>	<p>Connaître et comprendre les facteurs de la performance pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer un projet d'entraînement en natation de course (niveau pass'compétition) Comprendre ,expliquer et transformer son activité de nageur/ l'activité du nageur pour améliorer sa performance Appréhender l'environnement compétitif</p>
<p><b>Descriptif du contenu</b></p>	<p>Perfectionner sa pratique des 4 nages codifiées, plongeon et virages à des fins de performance <u>Semestre 3</u> : (analyse autoréférée). L'efficacité de nage, les facteurs de la performance et de l'efficacité propulsive. Démarche de correction de l'erreur technique en lien avec l'UE 8.3 « analyse vidéo » <u>Semestre 4</u> : (intervention avec constitution de binômes « entraîneur et entraîné »). Les bases physiologiques de l'entraînement et le plan de carrière du nageur</p>
<p><b>Compétences visées</b></p>	<p><u>Compétences disciplinaires</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>savoirs</b> : identifier les facteurs déterminants de la performance en natation de course. Connaissances scientifiques, technologiques et culturelles de l'activité</li> <li>- <b>savoirs faire</b> : évaluer la technique de nage, construire des séries d'entraînement, des remédiations pour transformer la motricité du nageur en vue d'une performance</li> <li>- <b>savoir être</b> : assumer son rôle d'intervenant. Accepter de réfléchir à sa pratique et à celle des autres pour progresser et faire progresser.</li> </ul> <p><u>Compétences transversales</u> :</p> <p>Développer la confiance en soi, la prise de recul sur sa pratique et la responsabilité d'entraîner (lien de cause à effet)</p>

<b>pédagogique</b>	A chaque semestre : 18 à 20h TD pratique 4 à 6h TD théorique
--------------------	--

<b>Modalités d'évaluation</b>			
	Nature des épreuves	Coefficient	Durée
CC	1 <sup>ère</sup> session : S3 : CC pratique barémé 200m quatre nages (règlement FINA). Dossier avec analyse vidéo de sa propre pratique et remédiations proposées S4 : épreuve barémée 50m au choix et Note d'intervention pédagogique	0,5 pour la pratique et 0,5 pour le dossier  0,5	
CT	S4 : Contrôle écrit	0,5	1h
ER (épreuve de rattrapage)	Idem session 1 Pas de session 2 pour le CC pratique		
<i>Précisions : Pour le CC pratique de 50m au choix en S4, une performance réalisée dans le cadre d'une compétition FFN ou FFSU entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 30 mars de l'année universitaire en cours (attestation à l'appui) peut être prise en compte.</i>			

<b>Pré-requis</b>	Avoir le niveau ENF 3(minimum). Avoir une structure pour sa pratique personnelle et régulière de nageur et d'intervenant (impératif).
<b>Bibliographie / Supports pédagogiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chollet, D. (1997). Natation sportive : approche scientifique. Paris : Vigot</li> <li>- Nager un crawl performant, D. Chollet, Amphora 2015</li> <li>- Les fondamentaux de la natation, M. Pedroletti, Amphora 2013</li> <li>- Le guide du crawl moderne, S. Séhel, Thierry souccar éditions, 2019</li> <li>- <a href="http://www.theorie-natation.fr">http://www.theorie-natation.fr</a></li> <li>- <a href="https://www.canal-tv/producteurs/universite_de_rouen/natation">https://www.canal-tv/producteurs/universite_de_rouen/natation</a></li> </ul>

Cet enseignement est proposé en français

<b>Enseignants impliqués</b>	Guillaume Paya (PRCE EPS STAPS) Gilles Vanlerberghe (PRAG EPS STAPS)
----------------------------------	---

<p>D2 AGAPSC AASBE Semestre 1 et 2 ECTS : 6 (3 en S1 et 3 en S2)</p>	<p align="center"><b>Enseignement méthodes et techniques de gymnastique aquatique UE 7.2</b> <b>Blocs de compétences</b> Majeur : 7, 8 Mineur : 6</p>
<p align="center">Responsable : <a href="mailto:paya.guillaume@univ-littoral.fr">Paya Guillaume</a> <a href="mailto:guillaume.paya@univ-littoral.fr">guillaume.paya@univ-littoral.fr</a> PRCE EPS STAPS ULCO</p>	
<p>Objectifs généraux</p>	<p>Concevoir, animer et évaluer une séance d'animation dans le domaine de l'Aquafitness et de ses dérivés; planifier un cycle de séances ; adapter son intervention en fonction du public ciblé (Aquasénior)</p>
<p>Descriptif du Contenu</p>	<p><b>Musique et aquafitness : structure gestuelle, structure musicale, relation musique-mouvements.</b> <b>La chorégraphie : structure d'une chorégraphie, méthodes d'enseignement, les concepts aquagymniques (la pré-chorégraphie)</b> <b>La souplesse : définition et techniques d'amélioration</b> <b>L'entraînement adapté aux séniors (Recommandations et contre-indications)</b> <b>Supports : Aquafitness et ses dérivés et aquadouce pour les publics séniors</b></p>
<p>Compétences visées</p>	<p><u>Compétences disciplinaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>savoirs</b> : Identifier les pas et mouvements du corps pour construire une chorégraphie. Identifier les caractéristiques des publics « fragiles » en particulier les séniors Connaître les principales pathologies dues au vieillissement</li> <li>- <b>savoirs faire</b> : Adapter sa méthode pour enseigner une chorégraphie à un public défini ; mettre en phase la structure gestuelle avec la structure musicale ; définir des objectifs cohérents avec les attentes et les capacités des pratiquants Choisir et construire une playlist</li> <li>-<b>savoir être</b> : Faire preuve d'une attitude positive et enthousiaste Faire preuve d'autorité et de bienveillance Avoir de la patience et le goût de l'effort</li> </ul> <p><u>Compétences transversales :</u> S'auto-évaluer et savoir se remettre en question pour progresser S'adapter à des contextes et situations variées Stimuler la vie d'un groupe et créer une cohésion</p>
<p>Organisation pédagogique</p>	<p>Volume horaire total : 48h (24h Semestre 1 et 24h Semestre 2). A chaque semestre : TD pratique 18 à 20H + TD théoriques 4 à 6H</p>
<p>Modalités d'évaluation</p>	<p><b>1<sup>ère</sup> session</b> S1 : CC pratique projet personnel de construction et d'animation d'une séance aquagymnique adaptée à un public sénior. Contrôle écrit terminal de 1h. S2 : CC pratique projet personnel de construction et d'animation d'une chorégraphie d'Aquafitness faisant appel à une méthode d'enseignement maîtrisée. Contrôle écrit terminal de 1h</p> <p><b>2<sup>ème</sup> session</b> : 1 contrôle écrit de 1h. Pas de session 2 pour le CC pratique</p>
<p>Pré-requis</p>	<p>Goût pour l'animation, compétences de l'UE 2.2 en D1 acquises</p>
<p>Supports pédagogiques</p>	<p>-Aquafitness, de la théorie à la pratique, Yann Mathieu, Amphora 2016 -Référentiel d'aquagym partie 1 et 2, Cyril Labrosse, Amazon fulfillment 2020 -Gym aquatique, E. Profit et P. Lopez, Amphora, 2001 -Guide des mouvements de musculation. F Delavier. Vigot. 2010 (5ième éd)</p>

D2 AABES U.E 7.3 ECTS : 6 (3 en S1 et 3 en S2)	Cours collectifs techniques cardio
Responsable : Johanna Toussaint	
<b>Objectifs généraux</b>	Cette unité d'enseignement vise à découvrir les différentes activités cardio et à acquérir les bases des techniques de Low Impact Aerobic et Step pour pouvoir préparer et encadrer une séquence d'animation niveau débutant.
<b>Descriptif du contenu</b>	le support musical (tempo, BPM, relief) les différents pas et les principes de composition d'une chorégraphie l'activation cardio-vasculaire la sécurité la communication verbale et non verbale (cueing) les méthodes d'apprentissage l'élaboration d'une séance
<b>Compétences visées</b>	<u>Compétences disciplinaires :</u>  <u>Savoirs :</u> Identifier les différents types de pas, les bpm, les méthodes d'apprentissage, les différents registres d'effort, les différentes activités cardio Identifier les principes de sécurité et d'efficacité liés à la pratique  <u>Savoirs-faire :</u> Démontrer en rythme et en continuité des séquences composées de pas de base et de combinaisons simples Concevoir des séquences chorégraphiques structurées et évolutives, respectant le registre d'effort (cardio/coordination) Donner des consignes concises et au bon moment (consignes verbales et visuelles anticipées, régulation) Amener ces séquences de manière structurée (méthode linéaire, pyramidale, par étape...) Assurer la sécurité des pratiquants (sécuriser le dispositif et prendre en compte l'intégrité physique des pratiquants)  <u>Savoir être :</u> Faire preuve d'une attitude dynamique, motivante et persévérante  <u>Compétences transversales :</u> Accepter les critiques et savoir se remettre en question pour progresser Travailler seul et en équipe

<b>pédagogique</b>	20 à 22H de TD pratique et 2 à 4h de TD théorie Autres (travail personnel...) : se constituer un répertoire de pas, de chorégraphies suite aux différents cours.
--------------------	---

<b>Modalités d'évaluation</b>			
	Nature des épreuves	Coefficient	Durée
CC	Conception et animation de séquences chorégraphiques	1	
CT	Devoir sur table	1	1h
ER (épreuve de rattrapage)	Devoir sur table	1	1h
<i>Précisions : pas de session 2 en pratique.</i>			

<b>Pré-requis</b>	Savoir repérer le tempo d'une musique UE conseillées UE 2.3 cours collectifs de renforcement musculaire (DEUST AABES 1 <sup>ère</sup> année)
<b>Bibliographie / Supports pédagogiques</b>	Guide de préparation au Brevet d'État des métiers de la forme [Texte imprimé]. Paris: Vigot, 2000. Print. Frugier Évelyne. Fitness [Texte imprimé] : L.I.A., high-low, step : 110 pas et 25 enchaînements. Paris: Amphora sports, 2004. Print.
<b>Langue de l'enseignement</b>	Cet enseignement est proposé en français
<b>Enseignants impliqués</b>	Johanna Toussaint

### **DOMAINE DE COMPETENCE 3 : Connaître le pratiquant et les publics**

<p>D2 AGAPSC AABES Semestre 3 ECTS : 3</p>	<p>Enseignement Prise en charge des publics spécifiques UE 8.1 <b>Blocs de compétences</b> Majeur : 6-1 et 6-2 Mineur : 4</p>
<p>Responsable : Guillaume Paya <a href="mailto:guillaume.paya@univ-littoral.fr">guillaume.paya@univ-littoral.fr</a> PRCE EPS STAPS ULCO</p>	
<p><b>Objectifs généraux</b></p>	<p>Avoir une démarche d'enseignement spécifique face à un public spécifique. Savoir adapter son intervention.</p>
<p><b>Descriptif du contenu</b></p>	<p><u>Natation prép et post natale</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les enjeux corporels de la grossesse et de l'accouchement : ce que l'activité aquatique apporte à l'organisme de la femme enceinte</li> <li>- les enjeux corporels et psychologiques du post-partum : ce que l'activité aquatique apporte pour la récupération</li> <li>- les différents temps d'une séance et les différents types d'exercices et leur classification</li> </ul> <p><u>Natation santé</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les AFL et les bienfaits de la natation pour l'amélioration de la santé</li> <li>- réglementation et encadrement</li> <li>- la filière APAS en staps et le handicap</li> </ul> <p><u>Aisance aquatique</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- caractéristiques du public 4-6 ans</li> <li>- définition et objectifs de l'aisance aquatique</li> <li>- démarche pédagogique</li> </ul>
<p><b>Compétences visées</b></p>	<p><u>Compétences disciplinaires</u> :</p> <p><u>Savoirs</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les facteurs de risque cardio-vasculaire et l'index SCORE</li> <li>- protocole FITT : fréquence, Intensité, Travail, Temps</li> <li>- les modifications psychologiques et organiques chez la femme enceinte et la jeune maman ; les contre-indications ; techniques de relaxation</li> <li>- Repères anatomiques chez la femme enceinte</li> <li>- le développement physiologique, psychomoteur, intellectuel, conatif, affectif et social des enfants entre 4 et 6 ans</li> <li>- les obstacles biomécaniques qui s'oppose à la maîtrise d'une aisance aquatique chez les très jeunes enfants : les déterminismes du milieu</li> <li>- l'épidémiologie de la noyade chez les moins de 6 ans (circonstances) et conséquences sur la sécurisation des leçons.</li> </ul> <p><u>Savoirs faire</u> :</p>

	<p>face à un public fragile</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- concevoir, organiser, réaliser et évaluer des séances en milieu aquatique en natation pré et post natale et bébés nageur</li> <li>- conseiller les futures mamans ou mamans pour aborder en sécurité une séance</li> <li>- conduire en sécurité une séance en vue de l'acquisition de l'aisance aquatique</li> <li>- concevoir un projet pédagogique aisance aquatique</li> </ul> <p>Savoirs être :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- avoir de l'empathie</li> <li>- savoir s'adapter</li> <li>- être à l'écoute</li> <li>- travailler en équipe</li> </ul>
<b>Organisation pédagogique</b>	<p>Volumes horaires :</p> <p>18h TD avec le découpage suivant : 10h en natation pré et post natale ; 4h en aisance aquatique et 4h en natation santé</p>

<b>Modalités d'évaluation</b>			
	Nature des épreuves	Coefficient	Durée
CC			
CT	Devoir sur table (1 à 2 questions dans chacun des 3 champs)	1	1h30
ER (épreuve de rattrapage)	Idem session 1	1	Idem session 1
<i>Précisions :</i>			

<b>Pré-requis</b>	UE 3.3 psychologie et UE 3.4 connaissances des différents publics en D1
<b>Bibliographie / Supports pédagogiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport de consensus sur l'aisance aquatique, Blanc et Gouju, février 2020</li> <li>- Natation, 500 adaptations pour une inclusion réussie, Bernad E., Chigot, X., Collavet, I., éditions revue EPS, 2016</li> <li>- <a href="https://www.ffnatation.fr/presentation-natation-sante">https://www.ffnatation.fr/presentation-natation-sante</a></li> <li>- Medicosport-santé, CNOSF, édition 2020</li> <li>- Natation Santé docdusport.com, en partenariat avec la FFN, 2019</li> <li>- Gymnastique et bien-être de la femme enceinte : avant et après bébé garder la condition physique pendant la grossesse, co</li> </ul>

<b>Langue de l'enseignement</b>	Cet enseignement est proposé en français
<b>Enseignants impliqués</b>	Divers intervenants : Mme Damo-marchand (Natation prép et post natale), Mr Bourlois Valentin (natation santé), Mr Paya (aisance aquatique 4-6 ans)

D2 AGAPSC Parcours AABES Semestre 2 ECTS : 2	Enseignement Diététique/alimentation UE 8.2 Bloc de compétences Majeur : 6-1-1 6-2-1
<b>Responsable : Pierre Morel</b>	
<b>Laboratoire de rattachement : URePSSS</b>	
<b>Objectifs généraux</b>	Cette unité d'enseignement vise à acquérir les connaissances en physiologie nécessaires pour comprendre et évaluer les dépenses énergétiques lors de l'activité physique et les apports nutritionnels recommandés.
<b>Descriptif du contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rappels de bioénergétique cellulaire</li> <li>• Les réserves énergétiques de l'organisme et leur utilisation lors de l'activité physique</li> <li>• Évaluation de la dépense énergétique lors de l'activité physique</li> <li>• Nutrition : physiologie digestive, apports nutritionnels avant-pendant-après l'activité physique, recommandations PNNS</li> <li>• Hydratation</li> </ul>

<b>Compétences visées</b>	<p><i>Compétences disciplinaires</i> : A l'issue de cette UE, l'étudiant doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déterminer quelles molécules énergétiques sont utilisées lors d'une activité physique : comment, quand et à quels moments</li> <li>- Estimer la dépense énergétique lors d'une activité physique et connaître les techniques couramment utilisées</li> <li>- Comprendre comment notre alimentation nous apporte les nutriments nécessaires, en faisant le lien avec l'activité physique</li> <li>- Estimer sa consommation énergétique totale et en divers nutriments et déterminer si celle-ci est en accord avec les recommandations pour la santé et pour l'activité physique</li> </ul> <p><i>Compétences transversales</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire preuve de rigueur scientifique et d'esprit critique</li> </ul>
<b>Organisation pédagogique</b>	10H CM

<b>Modalités d'évaluation</b>			
	Nature des épreuves	Coefficient	Durée
CC	X	X	X
CT	Examen écrit, questions ouvertes, schémas, QCM	100 %	1h30
ER (épreuve de rattrapage)	Examen écrit, questions ouvertes, schémas, QCM	100 %	1h30
<i>Précisions :</i>			

<b>Pré-requis</b>	UE de physiologie de DEUST 1 Programme de spécialité SVT du baccalauréat général
<b>Bibliographie / Supports pédagogiques</b>	Biologie 9 <sup>e</sup> éd. Neil Campbell, Jane Reece  Physiologie du sport et de l'exercice 6 <sup>e</sup> éd. David L. Costill, Jack H. Wilmore
<b>Langue de l'enseignement</b>	Français
<b>Enseignants impliqués</b>	Pierre Morel

D2 AGAPSC Parcours AABES Semestre 1 ECTS : 3	Enseignement Analyse vidéo et motricité du nageur UE 8.3 Bloc de compétences Majeur : 6-2-4 Mineur : 1
Responsable : Vanlerberghe Gilles	
<b>Objectifs généraux</b>	Cet enseignement vise à initier les étudiants à la confection de documents vidéos de qualité à des fins pédagogiques, didactiques ou de valorisation d'actions
<b>Descriptif du contenu</b>	Initiation aux différentes techniques de prises de vues et utilisation de logiciels de montage. L'écriture de scénarii. Les textes de loi concernant le droit à l'image, le droit d'auteur.
<b>Compétences visées</b>	Savoir écrire un scénario succinct, utiliser une caméra (caméscope, smartphone, appareil photo mixte, caméra miniature, ...), utiliser à bon escient différents types de cadrage. Savoir transférer les fichiers de l'appareil de prises de vue vers un ordinateur. Savoir utiliser un logiciel de conversion de format. Savoir monter un film avec l'utilisation de fonctions simples (titre, générique, légende, augmenter ou baisser le son, remplacer le son associé au film par un son différent,...). Avoir une attitude responsable et déontologique tout en connaissant la législation en cours. Utiliser les outils (logiciel vidéo) pour analyser, comprendre et expliquer la motricité du nageur (lien avec les connaissances acquises en UE 2,1 et 7,1 : méthodes et techniques de la natation)
<b>Organisation pédagogique</b>	Volumes horaires et modalités pédagogiques Une partie des enseignements se fait à distance et une autre en salle de TD. Volumes horaires : CM : 0 TD : 18 TP : 0 Test et Quizz sur la plateforme numérique de travail.

**Modalités d'évaluation**

CC	Réalisation de 3 vidéos		
CT			
ER (épreuve de rattrapage)			
<i>Précisions :</i>			

<b>Pré-requis</b>	Avoir accès à un appareil portable de prises de vues, un ordinateur portable suffisamment puissant pour supporter un montage vidéo court.
<b>Bibliographie / Supports pédagogiques</b>	Site : gypsevideo.fr
<b>Langue de l'enseignement</b>	Français 100 %
<b>Enseignants impliqués</b>	Vanlerberghe Gilles

D2 AABES STAPS U.E 8.4 Semestre 4 ECTS : 3	Traumatologie sportive - Pathologies récurrentes – Rééducation <b>Blocs de compétences</b> Majeur : 6-1-1 et 6-2-1 Mineur : 7-2 et 8-1
Responsable : Dr Franck Beaurain	
<b>Objectifs généraux</b>	Connaître les blessures fréquentes du sportif en général (CM) et d'un sport spécifique (TD)
<b>Descriptif du contenu</b>	<b>CM:</b> Définition des grandes familles de blessures, étiologie, mécanisme, description et conséquences pour le sportif. Moyens de prévention Les blessures fréquentes du sportif en général. Conduite à tenir immédiate Conséquences des blessures à court, moyen et long terme. <b>TD:</b> Les blessures spécifiques du sport de spécialité

<b>Compétences visées</b>	<p><b>CM:</b> Détailler les grandes familles( types) de blessures          Connaître les principales causes de blessures selon leurs types.          Connaître les principaux moyens de prévention des blessures.          Savoir réagir de manière adaptée à une blessure imprévue.  <b>TD:</b> Comprendre les blessures du sport de spécialité pour mieux les appréhender et les prévenir. Adapter la pratique du sport en fonction des risques traumatisants.</p>
<b>Organisation pédagogique</b>	<p>Volumes horaires :          CM : 10h          TD : 6h</p>

<b>Modalités d'évaluation</b>		
	Nature des épreuves	Durée
CM	Ecrit 20 QCM et 1 question rédactionnelle	1h
TD	3 Questions rédactionnelles	1h
ER (épreuve de rattrapage)	CM: Ecrit 20 QCM et 1 question rédactionnelle TD: Oral de rattrapage	CM 1h TD 20 minutes
<i>Précisions : Les modalités peuvent évoluer en fonction de l'évolution du contexte sanitaire.</i>		

<b>Pré-requis</b>	<p>Connaissance de l'Anatomie          Maîtrise des bases physiologiques élémentaires du corps humain.</p>
<b>Bibliographie / Supports pédagogiques</b>	<p>The IOC Manual of Sports Injuries par Roald Bahr, disponible en libre accès ou pdf fourni par enseignant).  </p>

## DOMAINE DE COMPETENCE 4 : Intervenir en milieu professionnel

<p>D2 AGAPSC AABES Semestres 3 et 4 ECTS : 6 en S4</p>	<p>Enseignement Préparation à la mise en stage et Mise en situation professionnelle UE 9,1 <b>Blocs de compétences</b> Majeur : 4,5 Mineur : 6-1, 8-1</p>
<p style="text-align: center;">Responsable : Guillaume Paya <a href="mailto:guillaume.paya@univ-littoral.fr">guillaume.paya@univ-littoral.fr</a> PRCE EPS STAPS ULCO</p>	
<p><b>Objectifs généraux</b></p>	<p>S'intégrer pleinement dans une organisation professionnelle structurée et agir en responsabilité en son sein. Préparer le rapport de stage et la soutenance.</p>
<p><b>Descriptif du contenu</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- accompagnement dans la recherche de structures de stage et dans la rédaction du CV et d'une lettre de motivation</li> <li>- maîtrise de l'outil Pstage (saisie de la convention en ligne)</li> <li>- présentation des missions du stagiaire, du tuteur et du cahier des charges du rapport de stage</li> <li>- description d'un projet d'animation / d'enseignement / d'entraînement / POSS (conception, mise en œuvre et évaluation)</li> </ul>
<p><b>Compétences visées</b></p>	<p><u>Compétences disciplinaires</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>savoirs</b> : connaître les lieux où s'exerce la fonction de MNS, ses missions et les publics diversifiés. Connaissances juridiques générales (code du travail, code de la santé publique, code du sport...) et le POSS en particulier Identifier, sélectionner et mettre en relation diverses ressources spécialisées (cf méthodes et techniques de la natation, gym aquatique et fitness notamment) pour analyser l'environnement professionnel, agir et évaluer son action</li> <li>- <b>savoirs faire</b> : Concevoir, organiser, gérer la surveillance, la sécurité et l'hygiène d'un lieu de pratique des activités aquatiques d'accès payant Conduit, dans un projet d'intervention sécuritaire et cohérent, les activités aquatiques en cours collectif, la natation scolaire et l'école de natation.</li> <li>- <b>savoir être</b> : Accepter de réfléchir à sa propre pratique pour</li> </ul>

	<p><u>Compétences transversales :</u>  Travailler en équipe, respecter la hiérarchie  Être curieux et accepter les remarques constructives  Disposer d'un très bon relationnel</p>
<b>Organisation pédagogique</b>	<p>Volumes horaires :  15h TD  Autres (travail personnel...) : 200h de stage filé ou massé sur S3 et S4 ( 100h en piscine d'accès payant et 100h en club de natation de préférence affilié FFN, 50h de stage optionnel dans le cadre du CQP ALS AGEE) <b>Voir livret de stage</b></p>

<b>Modalités d'évaluation</b>			
	Nature des épreuves	Coefficient	Durée
CC	X	X	X
CT	2 rapports de stage (piscine d'accès payant et club de natation) avec grand oral	1	Oral : 20 minutes (10 minutes de présentation / soutenance des dossiers suivies de 10 minutes de questionnement du candidat).
ER (épreuve de rattrapage)	Idem session 1		

*Précisions : **L'étudiant(e) n'ayant pas validé son stage passera en 2<sup>ème</sup> session.***  
**A noter que les Fiches de suivi et Fiches bilan signées par les tuteurs de stage (attestant des présences) seront rendues au plus tard le jour de la soutenance**  
**Optionnel : Un dossier de stage support de l'UC1 dans le cadre de la certification du CQP ALS AGEE : Dossier de 10 à 15 pages**

Dossier remis au jury minimum 15 jours avant l'épreuve de certification

Epreuve orale de 35 minutes maximum (10' à 15' de présentation par le stagiaire et jusqu'à 20' de questions réponses avec le jury)

<b>Pré-requis</b>	<p>L'étudiant ne peut commencer son stage que si les conventions ont été retournées, signées et compétées au secrétariat (3 exemplaires). Il devra également fournir une attestation de</p>
-------------------	---

	<p>Connaître les fondamentaux et les risques liés aux activités de la natation et de la forme que l'étudiant va encadrer.</p> <p>UE conseillées en pré-requis (DEUST 1<sup>ère</sup> année) :</p> <p>U.E 1.1 / U.E 3.4 / U.E 4.1 / UE 4.2 / U.E 5.1 / U.E 5.2</p> <p>Institutions sportives/ Connaissance des différents publics / SSMA /Stage /Expression Ecrite et orale (E.E.O) /Informatique - bureautique - techniques de communication</p>
<b>Bibliographie / Supports pédagogiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être MNS...aujourd'hui et demain Camporelli, Lebihain, Nieto, Vignac, Villaret, éd revue EPS 2017</li> <li>- POSS et projets/programmation de la structure de stage</li> <li>- Règlement annuel de l'école de natation française</li> <li>- Version abrogée du 30 avril 2008 de l'arrêté du 16 juin 1998 (code du sport) relatif au POSS dans les établissements de natation et d'activités aquatiques d'accès payant</li> <li>- Circulaire du 22/8/2017 paru au BO n°34 : Enseignement scolaire de la natation Premier et second degrés</li> </ul> <p>Cours de D1</p>
<b>Langue de l'enseignement</b>	Cet enseignement est proposé en français
<b>Enseignants impliqués</b>	Guillaume Paya (PRCE EPS STAPS) Johanna Toussaint (PRAG EPS STAPS)

## DOMAINE DE COMPETENCE 5 : Communiquer et gérer en situation professionnelle

D2 STAPS U.E 10.1 4 <sup>ème</sup> semestre	Comptabilité
Responsable : Philippe Le Maguer	
<b>Objectifs généraux</b>	Acquérir les bases de la comptabilité pour gérer une association

<b>Descriptif du contenu</b>	1/ L'organisation comptable : Les normes et obligations comptables 2/ Le système comptable : Présentation et fonctionnement 3/ Le plan comptable : Articulation et organisation des comptes comptables (Bilan et Compte de Résultat) 4/ Le fonctionnement des comptes de bilan (Classes I à V le patrimoine de l'ensemble) 5/ La partie double (les équilibres financiers) 6/ Les comptes de gestion (Classes VI et VII l'activité de l'année)
<b>Compétences visées</b>	. Appréhender l'utilité et l'intérêt de la comptabilité générale (objectifs, obligations, mécanismes, ...) . Enregistrer des opérations comptables simples . Présenter la structure et Connaître les principaux documents comptables (bilan et C.R.)
<b>Organisation pédagogique</b>	Volumes horaires : 10H TD Autres (travail personnel...) :

<b>Modalités d'évaluation</b>			
	Nature des épreuves	Coefficient	Durée
CC	Devoir sur table	1	
CT	Devoir sur table	1	1h
ER (épreuve de rattrapage)		1	
<i>Précisions :</i>			

<b>Pré-requis</b>	
<b>Bibliographie / Supports pédagogiques</b>	
<b>Langue de l'enseignement</b>	Français
<b>Enseignants impliqués</b>	Philippe Le Maguer

D2 STAPS AABES U.E 10.2	Marketing, vente, actions commerciales, mécénat et sponsoring
Responsable : Matthieu Mangot	
<b>Objectifs généraux</b>	Cette unité d'enseignement vise à acquérir une vision globale des bases de l'approche Marketing traditionnel et de ses fondamentaux
<b>Descriptif du contenu</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Historique du marketing</li> <li>2. L'approche Marketing</li> <li>3. Le Marketing Stratégique</li> <li>4. Le Mix Marketing</li> <li>5. Le Marketing opérationnel</li> <li>6. Les études Marketing</li> </ol>
<b>Compétences visées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présenter les fondamentaux théoriques et les bases du Marketing traditionnel</li> <li>• Savoir utiliser les outils méthodologiques du Marketing (outils de diagnostic, modèle STP, Mix Marketing, ...)</li> <li>• Comprendre ces fondamentaux du Marketing au travers d'exemples et d'études de cas issus du milieu sportif et du monde de l'événementiel</li> </ul>
<b>Organisation pédagogique</b>	Volumes horaires : 10h CM 3h TD Autres (travail personnel...) : 3h (préparation exposé)

<b>Modalités d'évaluation</b>			
	Nature des épreuves	Coefficient	Durée
CC	Exposé / Etude de cas Marketing (sur une entité du milieu sportif, du monde de l'événementiel)	50%	10 mns de présentation à l'oral via support PPT (note orale / note écrite)
CT	Examen final avec questions théoriques sur les Fondamentaux du Marketing et étude de cas sur un article Marketing	50%	2h d'épreuve écrite
ER (épreuve de rattrapage)			
<i>Précisions :</i>			

<b>Pré-requis</b>	Aucun pré-requis
<b>Bibliographie / Supports pédagogiques</b>	<p>« Marketing Management » - Philip Kotler</p> <p>« Le marketing : Des fondamentaux à la pratique contemporaine » - Paul Baines</p> <p>« C'est ça, le marketing : On ne vous verra pas tant que vous n'aurez pas appris à voir » - Seth Godin</p> <p>« Mercator (12e édition) » - Arnaud de Baynast Supports Internet pour les études de cas</p>
<b>Langue de l'enseignement</b>	Cet enseignement est proposé en français
<b>Enseignants impliqués</b>	Matthieu Mangot

DEUST 2 AGAPSC  Parcours AABES  Semestre 4  ECTS : 2	<p style="text-align: center;">U.E 10.3 Anglais appliqué</p> <p style="text-align: center;"><b>Blocs de compétences</b>  Majeur : 3  Mineur : 4,5</p>
Responsable : BERGHE Aline	
<b>Objectifs généraux</b>	<p>Cette unité d’enseignement vise à renforcer les acquis lexicaux et grammaticaux des étudiants. Les cinq compétences seront travaillées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La compréhension de l’écrit,</li> <li>- La compréhension de l’oral,</li> <li>- La production orale en continu,</li> <li>- La production orale en interaction (jeux de rôles),</li> <li>- La production écrite.</li> </ul>
<b>Descriptif du contenu</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) <u>Consolidation des acquis</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Anglais général (lexique)</li> <li>- Révision des structures grammaticales de base afin de mettre en place des jeux de rôle ;</li> </ul> </li> <li>2) <u>Thématiques abordées</u> :  Le domaine du sport en général, le corps, le bien-être, les activités aquatiques, la natation, les règles à suivre lors des activités, la sécurité, le conseil ...</li> <li>3) <u>Compétences</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compréhension de l’écrit et de l’oral à travers ds documents authentiques liés aux thématiques ci-dessus,</li> </ul> </li> </ol>

<b>Compétences visées</b>	<p>A l'issue de cette UE, l'étudiant doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comprendre un document oral et écrit authentique lié au monde du sport : partir d'une compréhension globale des documents afin de parvenir à une compréhension plus fine.</li> <li>- S'exprimer à l'oral comme à l'écrit sur les thématiques abordées en cours,</li> <li>- Se présenter à l'oral,</li> <li>- prendre part à un jeu de rôle (accueil et relation avec le public).</li> </ul>
<b>Organisation pédagogique</b>	12 heures de travaux dirigés. (TD)

<b>Modalités d'évaluation</b>			
	Nature des épreuves	Coefficient	Durée
CC			
CT			
ER (épreuve de rattrapage)			
<i>Précisions :</i>			

<b>Pré-requis</b>	Niveau A2 dans les 5 compétences
<b>Bibliographie / Supports pédagogiques</b>	Plateforme EDMODO, outils de l'Université de Cambridge, BBC, British Council
<b>Langue de l'enseignement</b>	Anglais
<b>Enseignants impliqués</b>	Mme Berghe Aline

DEUST 2 AGAPSC Parcours AABES Semestre 3 ECTS : 3	U.E 10.4 Sites Web et réseaux sociaux et culture digitale <b>Blocs de compétences</b> Majeur : 1, 2 Mineur : 4, 5
Responsable : BOURLOIS Valentin  CGU de rattachement : Calais	
<b>Objectifs généraux</b>	Cette unité d'enseignement vise à Maîtriser des outils afin de communiquer et de promouvoir une structure et ses projets (créer un site web, une page fan...). Il s'agit de sensibiliser également aux risques, aux lois (loi informatique et libertés) qui existent en lien avec l'usage de ces outils.
<b>Descriptif du contenu</b>	Connaitre les outils d'analyse et d'utilisation intégrés aux réseaux sociaux. Réaliser une veille de son secteur et mieux gérer ses réseaux sociaux au quotidien. Les grandes lignes des lois informatiques Apprendre à utiliser les outils de travail collaboratifs Construire d'un page web et d'une stratégie de communication internet basée sur l'analyse du public de sa structure de stage
<b>Compétences visées</b>	Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe. Utiliser les réseaux sociaux et les outils d'analyse Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
<b>Organisation pédagogique</b>	Volumes horaires : TD : 15h Autres (travail personnel...) :

<b>Modalités d'évaluation</b>			
	Nature des épreuves	Coefficient	Durée
CC	Création d'un projet	1	
CT			
ER (épreuve de rattrapage)	Idem session 1	1	
<i>Précisions :</i>			

<b>Pré-requis</b>	UE conseillées en pré-requis : « U.E 10.2 Marketing, mécénat et sponsoring »
<b>Bibliographie / Supports pédagogiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La boîte à outils du community manager. Clement Pellerin ; Edition : DUNOD</li> <li>• La boîte à outils de la communication. Philippe Gérard, Bernadette Jézéquel ; Edition : DUNOD</li> </ul> <p>Site web: <a href="http://www.cnil.fr">www.cnil.fr</a></p>
<b>Langue de l'enseignement</b>	Cet enseignement est proposé en français
<b>Enseignants impliqués</b>	Valentin Bourlois

## **DOMAINE DE COMPETENCE 6 : Mettre en œuvre des projets spécifiques**

<p>D2 AGAPSC AABES Semestres 3 et 4 ECTS : 6 (3 en S3 et 3 en S4)</p>	<p align="center"><b>Enseignement Conception et réalisation d'un projet pédagogique UE 11.1</b> <b>Blocs de compétences</b> <b>Majeur : 7, 8 et 5-3, 5-2 ; 5-1</b> <b>Mineur : 4, 9</b></p>
<p align="center">Responsable : Nathalie Statnik nathalie.statnik@ac-lille.fr CPD 62 EPS</p>	
<p>Objectifs généraux</p>	<p>Concevoir, mettre en œuvre et évaluer un projet pédagogique en natation scolaire (<b>cycle 1, 2 et 3</b>) Cette UE débouche sur la construction et la proposition d'un projet pédagogique (véritable aboutissement pour la construction de savoirs en action) mis en œuvre dans le cadre d'un enseignement scolaire massé de la natation dans le premier degré (de préférence en fin d'année scolaire) en partenariat avec les CPC EPS, les professeurs des écoles, les parents sous couvert d'une convention établie avec l'IA DASEN.</p>
<p>Descriptif du Contenu</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Les éléments constitutifs d'un projet pédagogique</li> <li>-Les textes officiels en lien avec les champs et attendus de fin de cycle ; le socle commun</li> <li>-La réglementation/sécurité, les partenaires et les missions de chacun</li> <li>-Les outils professionnels pour la construction du parcours du nageur dans le cadre scolaire</li> </ul>
<p>Compétences visées</p>	<p><u>Compétences disciplinaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>savoirs</u> : savoirs fondamentaux à acquérir dans le « parcours du nageur » en lien avec les caractéristiques des élèves et les mettre en relation avec des visées éducatives.</li> <li>- <u>savoirs faire</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>-Construire et mettre en œuvre des situations adaptées et progressives (objectifs, dispositifs, outils, matériel) pour assurer la sécurité, la cohérence et l'efficacité de l'unité d'apprentissage</li> <li>-Construire une évaluation avec des observables clairs et précis permettant d'évaluer les compétences acquises par les élèves</li> <li>-Evaluer le projet (outils d'évaluation) pour le faire évoluer</li> </ul> </li> <li>- <u>savoir être</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>-Travailler en équipe et en interdisciplinarité et être force de proposition</li> <li>-S'adapter à un projet existant avec un regard critique (constructif)</li> <li>-Avoir une attitude dynamique et pro-active</li> </ul> </li> </ul> <p><u>Compétences transversales :</u> Disposer d'un très bon relationnel Sens d'analyse</p>
<p>Organisation pédagogique</p>	<p>24 heures TD réparties sur semestre 3 et 4 (2x12h)</p>
<p>Modalités d'évaluation</p>	<p>Session 1 : Dossier à rendre avec oral : conception, mise en œuvre et évaluation d'un projet pédagogique <b>ou</b> analyse critique d'un projet existant avec propositions constructives (continuité/rupture). Session 2 : Idem session 1</p>
<p>Pré-requis</p>	<p>Être ouvert au travail en équipe UE conseillées en pré-requis (DEUST 1<sup>ère</sup> année) : UE 2,1 méthodes et techniques de la</p>

	natation ; UE 3,4 connaissances des publics ; UE 4,1 SSMA ; UE 4,2 stages
Supports pédagogiques	-circulaire du 22/8/2017 paru au BO n°34 : Enseignement scolaire de la natation Premier et second degrés -« le fabuleux voyage de Lola », éditions revue EPS 2008 -« La grande évasion », Revue EPS 1 2005 -Site Pédagogie62 (ressources natation du collectif de conseillers pédagogiques EPS) -Le guide du savoir nager, S.Durali ; L. Fouchard, éditions revue EPS 2010
Langue de l'enseignement	Cet enseignement est proposé en français
Enseignants impliqués	Nathalie Statnik et Nicolas Deleserre CPD 62 EPS

Année de formation DEUST 2 AABES UE 11.2 ECTS : 3 (en S2)	<b>Organisation et Gestion d'un événementiel</b>
Responsable : David PONS	
<b>Objectifs généraux</b>	Cette unité d'enseignement vise à acquérir une vision globale de la mise en œuvre d'un projet événementiel.
<b>Descriptif du contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Événementiel : rappels théoriques</li> <li>- Les grandes étapes de la mise en œuvre</li> <li>- La méthodologie de projet</li> <li>- Accompagnement sur un projet collectif</li> <li>- Mise en place d'un projet individuel</li> <li>- Echanges sur les retours</li> </ul>
<b>Compétences visées</b>	<p>Compétences disciplinaires : A l'issue de cette UE, l'étudiant doit être capable de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir la notion d'événementiel</li> <li>- Classifier les différents types d'événements</li> <li>- Identifier les partenaires et les ressources nécessaires à la mise en œuvre</li> <li>- Connaître les grandes étapes d'un événement</li> <li>- Mettre en place des ratios de gestion</li> </ul> <p>Savoir-être :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rigueur</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Anticipation</li> <li>- Créativité</li> </ul>
<b>Organisation pédagogique</b>	Volumes horaires : TD : 20 heures (10h en S1 et 10h en S2)

<b>Modalités d'évaluation</b>			
	Nature des épreuves	Coefficient	Durée
CC	Dossier	1	
CT	Entretien	1	15 minutes
ER (épreuve de rattrapage)	Dossier + Devoir	1 + 1	1 heure

<b>Pré-requis</b>	Avoir des connaissances en : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance des acteurs du sport</li> <li>- UE 1,1 Institutions sportives en D1</li> </ul>
<b>Bibliographie / Supports pédagogiques</b>	L'essentiel de la gestion de projet – Roger Aïm Organiser un événement sportif – Julien Falgoux
<b>Langue de l'enseignement</b>	Cet enseignement est proposé en français (100%)
<b>Enseignants impliqués</b>	David PONS

<p>D2 STAPS AABES U.E 11.3</p> <p>ECTS : 2</p>	<p>Sensibilisation à l'éco-citoyenneté</p>
<p>Responsable : Maxime Plard</p>	
<p><b>Objectifs généraux</b></p>	<p>Cette UE a pour objectif de sensibiliser les étudiants de 2<sup>ème</sup> année aux thématiques écologiques et environnementales et plus largement aux principes de Développement Durable.</p> <p>Il sera également question d'aborder les notions relatives au rôle de citoyen pleinement intégré dans notre société contemporaine, en particulier sur les valeurs de solidarité, d'engagement et de vivre ensemble.</p>
<p><b>Descriptif du contenu</b></p>	<p>Définition du concept d'éco-citoyenneté Compréhension des enjeux liés aux conduites écologiques et citoyennes Identification de l'éco-citoyenneté dans le domaine de l'activité physique, du sport et de la culture</p> <p>En TD, les contenus seront déclinés par rapport aux parcours de formation : l'éco-citoyenneté dans le domaine du football (DEUST football), des pratiques nautiques (Deust AABES) et des pratiques sportives en général (Deust Multi-Activités)</p> <p>Des illustrations/exemples de modèles déjà existants viendront systématiquement compléter les contenus aborder en cours (partir d'éléments et d'évènements concrets)</p>
<p><b>Compétences visées</b></p>	<p>A l'issue de cette UE, l'étudiant doit être capable de comprendre les conditions dans lesquelles se construisent puis se développent les conduites éco-citoyennes voire éco-responsables, en particulier dans le domaine de l'activité physique.</p> <p>Cette UE demandera de la part des étudiants une certaine ouverture d'esprit de manière à mieux appréhender les enjeux contemporains.</p> <p>Elle leur demandera en outre une certaine réflexivité et de</p>

	l'inventivité pour imaginer des projets promouvant l'éco-citoyenneté.
<b>Organisation pédagogique</b>	Volumes horaires : 12h 6h CM 6h TD

<b>Modalités d'évaluation</b>			
	Nature des épreuves	Coefficient	Durée
CC	/	/	/
CT	Ecrit sur table (ou en distanciel)	2	1h
ER (épreuve de rattrapage)	Ecrit sur table (ou en distanciel)	2	1h
<i>Précisions : le sujet proposé lors de l'épreuve terminal s'appuiera tout à la fois sur les contenus abordés en CM (communs aux 3 parcours) et en TD (spécifiques à chaque parcours). Il pourra alors s'agir d'un écrit s'appuyant sur 4 questions relatives aux CM (80% de la note) et 1 question relative aux TD (20% de la note)</i>			

<b>Pré-requis</b>	Aucun pré-requis
<b>Bibliographie / Supports pédagogiques</b>	<p>Titres disponibles à la BULCO :</p> <p><u>Eco-citoyenneté et démocratie environnementale</u> de J. Vieira (2017)</p> <p><u>Pour une transition écologique citoyenne</u> de M. Jollivet (2015)</p> <p><u>Etre éco-citoyen</u> (DVD) de C. Joly (2011)</p> <p><u>Education à l'environnement : 6 propositions pour agir en citoyen</u></p>

	(2002) de Y. Ziaka et Coll.
<b>Langue de l'enseignement</b>	Cet enseignement est proposé en français
<b>Enseignants impliqués</b>	Maxime Plard (CM et TD)

## LEXIQUE

### **A.P.A. – Activités Physiques Adaptées**

La licence APA prépare les étudiants à intervenir auprès de publics présentant des difficultés dans l'accès aux pratiques sportives. Elle forme autant des enseignants en éducation physique, des éducateurs en activités physiques et Sportives, des opérateurs, des actiphysiciens, suivant les dénominations en usage dans les établissements. Ils s'adressent aux handicaps sensoriels, physiques, aux maladies comme le diabète, l'obésité, aux opérés cardiaques dans le cadre de leur réadaptation à l'effort (phase III), aux personnes en difficulté d'insertion sociale (détenus, jeunes en rupture...). Le programme comprend des sciences humaines et sociales (histoire, psychologie, sociologie, sciences de l'éducation...) et des sciences de la vie (anatomie, physiologie...) ainsi que des outils méthodologiques (anglais, informatique, méthodologie de la recherche). La partie spécifique apporte des connaissances liées aux pathologies des publics handicapés ou malades, des enseignements plus spécialisés encadrés par des professionnels comme la pratique sportive en fauteuil, le torball, ... L'accent est porté sur la formation préprofessionnelle : l'étudiant choisit un lieu de stage, à partir duquel il va mettre en œuvre un projet en activités physiques, qu'il consigne dans un mémoire. Le document fait l'objet d'une soutenance.

### **E.M. – Education et Motricité**

La mission Education Motrice de la licence 3 STAPS est spécifiquement orientée vers la préparation aux métiers de l'enseignement. Ses contenus de formation sont axés sur :

- La préparation aux épreuves écrites des concours de l'enseignement (CAPEPS, PE...) avec un accent mis sur la méthodologie des écrits et sur l'apport de connaissances issues de différents champs scientifiques
- La préparation aux épreuves orales par l'analyse didactique et pédagogique des pratiques enseignantes
- Le statut et la fonction de l'EPS comme discipline d'enseignement au sein du système scolaire
- La connaissance approfondie des APSA
- La découverte et pratique de nouvelles APSA (stage de plein air et musculation)

L'étudiant de L 3 E.M doit acquérir la compétence "un pratiquant réfléchissant" menant un projet de formation à son terme.

### **E.S. – Entraînement Sportif**

La mention « Entraînement Sportif » s'adresse tout particulièrement aux étudiants possédant une haute qualification dans un domaine et désirant s'orienter vers des professions liées au milieu sportif (entraîneur, CTR, compétiteurs...). Elle se veut de plus spécifiquement littorale en attribuant un regard particulier aux disciplines développées en espace littoral (sports de glisse liés à la mer et au vent, aviron, natation...) ainsi que des sports collectifs très représentés sur le littoral (handball, basket...).

### **M.S. – Management du Sport**

La licence 3<sup>ème</sup> année en « *management du sport* » est une formation pluridisciplinaire, avec des enseignements en APPN, management d'entreprise, management de projet, économie, développement des territoires, gestion de comptabilité, logiques des organisations, droit du sport, droit de l'image, institutions publiques locales, communication et information, informatique de communication et anglais, un stage de longue durée et des projets annuels « de promotion » permettant d'affiner l'orientation professionnelle de chaque étudiant. Elle est destinée à préparer des étudiants à des métiers dans les domaines de l'événementiel sportif et du développement local du sport. Les secteurs d'activités qui offrent des débouchés sont ceux de l'organisation sportive, de la communication et de l'événementiel sportif, des collectivités territoriales, du sport de haut niveau, enfin les secteurs socioéducatifs et de l'industrie des loisirs, à des niveaux de responsabilité intermédiaire et parfois après des concours administratifs. Des poursuites d'études sont envisageables en masters professionnels dans les champs du « *management du sport* », de la « *communication* » ou du « *développement des territoires* », pour ceux ambitionnant des fonctions d'encadrement ou de direction, ainsi qu'en masters recherche pour des personnes se destinant à la recherche publique ou privée ou encore à l'enseignement supérieur.

# **INFORMATIONS PRATIQUES**



## EMPLOIS ETUDIANTS

Les emplois étudiants proposés pour l'année universitaire 2017/2018 par l'Université du Littoral Côte d'Opale au titre du n°2007-1915 du 26 décembre 2007 concernent les activités suivantes :

- le tutorat d'accueil ;
- le tutorat d'accompagnement pédagogique ;
- le monitorat ;
- les services à l'étudiant et vie étudiante.

La liste des emplois est disponible sur le site de l'université – rubrique « université » - « travailler à l'ULCO » – puis « emplois étudiants » - vous pourrez y consulter les offres et vous connecter pour remplir le dossier de candidature en ligne. Les horaires de travail seront déterminés ultérieurement par le responsable de tuteur en adéquation des horaires et contraintes imposées par la formation suivie par l'étudiant.

Pour le tutorat PRREL, il sera possible de candidater courant octobre lorsque les étudiants à encadrer, présents dans les différentes formations, seront sélectionnés. Vous pouvez consulter, pour information, l'annonce type: emploi étudiant tutorat dans le cadre du PRREL

### Conditions requises

Un étudiant peut postuler à un emploi étudiant à condition d'être inscrit en formation initiale, à la préparation d'un diplôme délivré au nom de l'Etat ou à la préparation d'un concours de recrutement dans l'une des trois fonctions publiques. Les étudiants sont donc invités à s'inscrire dans les plus brefs délais, les contrats ne pouvant débiter avant l'inscription effective.

Les emplois étudiants sont incompatibles avec tout autre contrat de travail conclu avec un établissement d'enseignement supérieur ou un organisme de recherche et avec le bénéfice de l'allocation de recherche. Exemple : un étudiant ne peut pas cumuler, sur une même période, un contrat emploi-étudiant et un contrat de vacataire.

Le nombre maximal d'heures autorisées par étudiant au cours d'une même année universitaire est de **180 heures** pour l'accueil et le tutorat pédagogique et de **360h** pour les autres contrats. En cas de cumul des deux catégories de contrats, l'étudiant peut percevoir au maximum l'équivalent de 360heures payées une fois le SMIC horaire.

### Candidature

En ligne : <https://recrutements-etudiants.extranet.univ-littoral.fr/offres>

Le tutorat d'accompagnement consiste en des séances de soutien, en petit groupe, tout au long de l'année (à partir du 1er octobre). Les séances se font sur site. Elles sont animées par des étudiants plus expérimentés et plus avancés dans leur cursus universitaire. Il concerne principalement les étudiants de première année. Les heures de tutorat sont programmées sur le planning hebdomadaire. Les séances de tutorat se suivent sur la base du volontariat.



## RESTAURANTS UNIVERSITAIRES

### Ou RU

Un repas complet (selon votre choix, s'ajoutera au plat principal : Entrée et/ou Fromage et/ou dessert et/ou une boisson) vous sera servi. Votre carte d'étudiant vous permet de créditer votre compte et d'y faire débiter le prix du repas directement.

Vous y trouverez des repas traditionnels (repas à thème, animations...) mais également des sachets-repas, de la petite restauration...

A **BOULOGNE SUR MER** : 46 rue du Vivier – Tél. : 03.21.33.65.70.

A **CALAIS** : 275 rue Martin Luther King – Tél. : 03.21.97.17.40.

A **DUNKERQUE** : 1, place des Nations – Tél. : 03.28.66.28.26.

A **SAINT-OMER** : dans l'IUT : 03.21.11.19.76.



## BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE

### Ou BULCO

La consultation sur place des documents est libre et gratuite pour tous les publics. Pour emprunter des documents et pour bénéficier des services de la BULCO, l'inscription (gratuite pour les étudiants et personnels de l'ULCO) est obligatoire. Conditions générales du prêt à domicile pour un étudiant : 5 ouvrages et 5 cédéroms pour 15 jours, prêt renouvelable 1 fois et 3 périodiques et 2 vidéos pendant 15 jours, le prêt est renouvelable une seule fois et ne l'est pas du tout en cas de retard.

Le service du Prêt entre Bibliothèque (PEB) recherchera, moyennant une faible participation, auprès des bibliothèques françaises ou étrangères, tout document (livre, article, périodique, thèse...) ne se trouvant pas à la BULCO.

#### **Adresses :**

A **BOULOGNE SUR MER** : Place Henri Heine – Tél. : 03.21.99.41.30.

A **CALAIS** : 190, rue Ferdinand Buisson – Tél. : 03.21.46.36.80.

A **DUNKERQUE** : 55, avenue de l'Université – Tél. : 03.28.23.74.74.

A **SAINT-OMER** : Avenue Descartes – Tél. : 03.21.38.87.82.

Portail web : [www.bulco.univ-littoral.fr](http://www.bulco.univ-littoral.fr)

**application mobile de la BULCO** : <https://view.genial.ly/60e5693cc6c0060dc3cc8449>



Il gère les conventions de stage des étudiants de l'ULCO et les renseigne sur la réglementation relative aux stages. Il assure également la diffusion des offres émanant des entreprises et propose aux étudiants qui le désirent les offres de ministères. Il peut aider l'étudiant dans sa recherche de stage en lui proposant notamment des pistes de recherche.

Contact : Tél. : 03.28.23.73.37. e-mail : stages@univ-littoral.fr

## **CERTIFICAT DE COMPETENCE EN LANGUES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - CLES 1 ET CLES 2**

**Véritable supplément au diplôme**, le CLES permet aux étudiants inscrits dans une université française d'attester de leur niveau de compétence en langue. Le CLES est une certification **nationale et publique proposée gratuitement**

- Aux étudiants spécialistes d'autres disciplines que les langues,
- Aux étudiants de LEA (quelle que soit la langue choisie),
- Aux étudiants de LCE, s'ils composent dans une langue qui ne relève pas de leur spécialité.

Le CLES s'articule sur les échelles de référence du Cadre Européen Commun de Référence : l'ULCO vous propose de valider un niveau B1 européen (CLES 1) ou un niveau B2 européen (CLES 2) en **ANGLAIS, ALLEMAND, ou ESPAGNOL**. Il s'agit d'une certification complète testant toutes les compétences : compréhension de documents sonores / compréhension de documents écrits / production écrite / production orale.

Il n'est pas nécessaire d'avoir un CLES 1 pour pouvoir s'inscrire à un CLES 2 ; un étudiant (de L1, L2, L3, Master et doctorat) peut, lors de la même année universitaire, essayer de valider un CLES 1 et un CLES 2 dans les langues de son choix (parmi celles que l'ULCO propose). Il est possible de passer le CLES dans d'autres langues (arabe, chinois, grec moderne, italien, néerlandais, polonais, portugais et russe) sous certaines conditions.

### **Qui doit obtenir une certification en langues étrangères ?**

\* Tous ceux qui souhaitent faire état de leur niveau de langue (par exemple dans la préparation d'un échange ERASMUS)

\* Les étudiants en Master : les textes officiels stipulent que le diplôme de Master ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère (certification CLES ou autre certification équivalente).

\* Les candidats aux concours de recrutement aux carrières d'enseignants : pour être nommé fonctionnaire stagiaire (CRPE - CAPES - Agrégation - CPE), il faut justifier du certificat de compétence en langues de l'enseignement supérieur de deuxième degré (CLES 2) ou de toute autre certification équivalente (au moins au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues). Il existe deux principaux cas de dispense : 1) les étudiants de master dont la formation inclue un enseignement en langue étrangère avec crédit ECTS sont

dispensés si leur note est supérieure ou égale à la moyenne. 2) les titulaires d'un diplôme sanctionnant au moins deux ans dans le domaine des langues étrangères sont également dispensés.

### En quoi les épreuves consistent-elles ?

**CLES 1 :** il s'appuie sur la thématique générale d'un étudiant se préparant à un séjour à l'étranger ; les situations évoquées testent les compétences en anglais, allemand ou espagnol « pratique » (comment téléphoner, trouver à se loger, contacter une université, trouver un stage, etc). A l'issue des épreuves de compréhension orale et écrite, le candidat doit rédiger une lettre ou un courriel et il enregistre enfin deux messages téléphoniques dans la langue cible en laboratoire de langue. L'épreuve dure 2 heures.

**CLES 2 :** l'épreuve, qui consiste également en un « scénario » dans lequel un rôle est attribué au candidat, s'appuie sur des thèmes plus généraux (sujets de société) où l'étudiant doit montrer qu'il sait restituer, présenter et exposer des arguments. A l'issue des épreuves de compréhension orale et écrite, le candidat doit rédiger une synthèse (de 250 à 300 mots) puis tenir un rôle dans une interaction orale entre deux ou trois candidats : il s'agit donc de défendre un point de vue, en liaison avec le scénario proposé. L'épreuve dure au total 3 heures.

### Comment se préparer au CLES ?

Les épreuves de la certification étant fondées sur l'évaluation des compétences langagières, un travail régulier sur les compétences (compréhension écrite, compréhension orale, production écrite, production orale et interaction orale) en cours de langue et/ou en autoformation dans un centre de ressources en langues reste l'approche à privilégier pour se présenter à un niveau de CLES.

En consultant le site national : [www.certification-cles.fr](http://www.certification-cles.fr), vous aurez accès à de nombreuses informations et statistiques, et surtout à des exemples de sujets corrigés : ce sont là les seules « annales » disponibles.

Dans chaque CGU des séances de présentation du format de l'épreuve sont proposées avant la passation ; il est fortement recommandé de les suivre pour voir augmenter ses chances de réussite.

### Comment s'inscrire ?

L'inscription se fera directement en ligne. La procédure à suivre vous sera expliquée au cours de l'année universitaire via le site web et le portail de l'ULCO. Un affichage par les secrétariats pédagogiques annoncera également l'ouverture et la clôture des inscriptions ; le respect des dates qui seront annoncées ultérieurement est impératif.

## **CLES ET BONUS**

Les candidats au CLES obtiendront un bonus en cas de validation d'au moins deux compétences. Le tableau ci-dessous présente les différents cas de figure.

<b>CLES 1</b>	<b>Bonus</b>	<b>CLES 2</b>	<b>Bonus</b>
CLES validé (4 compétences)	16	CLES validé (4 compétences)	19
3 compétences validées	13	3 compétences validées	16
2 compétences validées	11	2 compétences validées	13
1 compétence validée	0	1 compétence validée	0
0 compétence validée	0	0 compétence validée	0